



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

045-234500023-20170407-17\_04\_31\_16-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/04/2017

Conseil régional du Centre – Val de Loire  
9, rue Saint Pierre-Lentin  
CS 94117  
45001 Orléans Cedex 1  
Tél : 02 38 70 30 30 – Fax : 02 38 70 31 18  
www.regioncentre-valde Loire.fr

## Délibération de la Commission Permanente

**CPR N° 17.04.31.16**

**OBJET : Direction de l'Agriculture et de la Forêt**  
**CAP FILIERES**  
**Approbation du cadre d'intervention u CAP Caprin 3<sup>ème</sup> génération**  
**Approbation d'une convention**

La Commission Permanente du Conseil régional réunie le **07 avril 2017** à ORLEANS, après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil régional ;

Vu la délibération DAP n° 15.05.05 du 18 décembre 2015 portant délégation par l'Assemblée d'une partie de ses attributions à la Commission Permanente ;

Vu la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et notamment son article 10 ;

Vu la délibération DAP n° 16.01.02 du 04 février 2016 approuvant le règlement financier ;

Vu le budget régional et, s'il y a lieu, ses décisions modificatives ;

Vu la délibération CPR n° 13.01.31.69 du 18 janvier 2013 contractualisant le CAP CAPRIN 2<sup>ème</sup> génération ;

Vu l'avis favorable émis par la commission « Développement Economique, Economie Sociale et Solidaire, Agriculture, Transfert de Technologie » lors de sa réunion du 31 mars 2017 ;

Considérant que les projets présentés s'inscrivent dans le cadre des CAP FILIERES ;

**DECIDE**

- d'adopter le règlement du CAP en annexe A (programme avec fiches actions),
- d'approuver la convention de mise en place du CAP CAPRIN 3EME GENERATION (**annexe 1**) et le programme d'actions (annexe A), le budget prévisionnel (annexe B).
- d'habiliter le Président du Conseil régional à signer l'ensemble des actes afférents à cette opération dont cette convention.

**Le Président du Conseil régional,**



**François BONNEAU**

**SIGNE ET AFFICHE : LE 07 avril 2017**

N.B. : Le Président susnommé certifie le caractère exécutoire de cette décision qui peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Orléans, 28 rue de la Bretonnerie, 45057 Orléans CEDEX 1, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification.



## CONTRAT D'APPUI AU PROJET DE FILIERE CAPRIN 3EME GENERATION

2017-2021

**Entre,**

**La Région Centre-Val de Loire**, sise 9 rue Saint-Pierre Lentin CS 94117- 45041 ORLEANS CEDEX 1, représentée par le Président du Conseil régional, Monsieur François BONNEAU, dûment habilité par la délibération de la Commission permanente régionale en date du 07 avril 2017 (CPR n°17.04.31.16), ci-après dénommée « La Région »,

**d'une part,**

**La Chambre Régionale d'Agriculture du Centre-Val de Loire**, Siret n°18450013000028, ayant son siège situé Cité de l'Agriculture, 13 avenue des droits de l'homme, 45921 ORLEANS Cedex 9, représentée par son Président, Monsieur Jean-Pierre LEVEILLARD,

**Et**

**Le CRIEL Caprin – Centre Régional Interprofessionnel Economie Laitière** ayant son siège situé Cité de l'Agriculture, 13 avenue des droits de l'homme, 45921 ORLEANS Cedex 9, représenté par son Président, Monsieur Franck MOREAU,

**d'autre part,**

**VU** le plan de développement rural (PDR) Centre Val de Loire validé par la Commission Européenne le 07/10/2015,

**VU** les Lignes directrices 2014/C 204/01 de l'Union Européenne concernant les aides d'Etat dans les secteurs agricole et forestier et dans les zones rurales 2014-2020

**VU** le régime notifié SA.39618 (2014/N) aides aux investissements dans les exploitations agricoles liés à la production primaire

**VU** le Règlement exempté (UE) n°702/2014 de la Commission du 25 juin 2014 déclarant certaines catégories d'aides, dans les secteurs agricole et forestier et dans les zones rurales, compatibles avec le marché intérieur, en application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union Européenne

**VU** le régime cadre notifié SA 39677 (2014/N) "Aides aux actions de promotion des produits agricoles".

**VU** le régime d'aides exempté n° SA 40833 (2015/XA), relatif aux aides aux services de conseil dans le secteur agricole pour la période 2015-2020, adopté sur la base du règlement d'exemption agricole et forestier n° 702/2014 de la Commission européenne, publié au JOUE du 1er juillet 2014 ».

**VU** le régime cadre exempté de notification n° SA 40957 relatif aux aides à la recherche et au développement dans les secteurs agricole et forestier pour la période 2015-2020

**VU** le régime d'aides exempté n° SA 40979 (2015/XA), relatif aux aides au transfert de connaissances et aux actions d'information dans le secteur agricole pour la période 2015-2020, adopté sur la base du règlement d'exemption agricole et forestier n° 702/2014 de la Commission européenne, publié au JOUE du 1er juillet 2014.

**VU** le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.1611-4 et L.4221-1,

**VU** la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et notamment son article 10,

**VU** le Budget régional et ses éventuelles décisions modificatives,

**VU** la délibération DAP n°16.01.02 du 04 février 2016 approuvant le règlement financier de la Région

**VU** la délibération de l'Assemblée plénière DAP n° 15.05.05 du 18 décembre 2015 donnant délégation à la Commission permanente régionale,

**VU** la communication relative à la politique agricole présentée par le Président du Conseil régional à la séance du 29 juin 2006,

**VU** la délibération DAP n°16.05.04 du 15 décembre 2016 approuvant le SRDEII – Schéma Régional de Développement Economique d'Innovation et d'Internationalisation de la Région Centre Val de Loire,

**VU** la délibération de la CPR du Conseil régional n° 17.04.31.16 du 07 avril 2017 adoptant le programme relatif au CAP CAPRIN 3EME GENERATION 2017-2021

## **IL EST CONVENU CE QUI SUIT**

### **ARTICLE 1 - Objet**

La présente convention définit les modalités d'exécution et de suivi du CAP CAPRIN 3EME GENERATION» co-construit avec la Chambre Régionale d'Agriculture du Centre-Val de Loire et le CRIEL CENTRE CAPRIN.

### **ARTICLE 2 – rappel des enjeux de la filière**

Les enjeux identifiés sont les suivants :

5 enjeux ont été identifiés :

**Axe A** – Renouveau des générations agricoles

**Axe B** – Qualité sanitaire des laits et transformation fromagère fermière

**Axe C** – Main d'œuvre et organisation du travail

**Axe D** – Performance des élevages

**Axe E** – Communication filière et notoriété des fromages de chèvre du Centre-Val de Loire

**ARTICLE 3 - Programme d'actions (annexe A)**

Le programme détaillé des actions est présenté en annexe A

**ARTICLE 4 - Budget**

La Région affecte une subvention globale maximum de **1 501 626 € répartie entre les crédits de la politique agriculture régionale (1 091 080 €) et les crédits FEADER (410 546 €) sous réserve du vote des crédits** pour la réalisation du programme du CAP CAPRIN 3EME GENERATION. Le tableau récapitulatif en **annexe B** présente par volet les actions et opérations éligibles à une aide régionale.

**ARTICLE 5 - Engagements des crédits pour le CAP CAPRIN 3EME GENERATION**

L'engagement des crédits se fait opération par opération après délibération de la Commission permanente régionale ou du comité de programmation FEADER. Pour chaque projet prévu, la décision de financement de la Région pourra intervenir selon les modalités d'application définies en Commission permanente régionale ou du PDR (plan de développement rural).

Versement des crédits

Les modalités de versements seront précisées dans chaque délibération.

Le comptable assignataire pour les crédits de la Région est le payeur régional du centre.

**ARTICLE 6 - Durée du CAP CAPRIN 3EME GENERATION**

Le contrat est établi pour une durée de 4 années à compter de la date de sa signature.

**ARTICLE 7 - Suivi du CAP CAPRIN 3EME GENERATION – Avenant**1. Compte rendu annuel

La Chambre Régionale d'Agriculture du Centre-Val de Loire adresse un rapport annuel d'activités à la Région.

2. Bilan à mi-parcours

Deux ans après la signature du contrat, La Chambre Régionale d'Agriculture du Centre-Val de Loire adresse un dossier de bilan à mi-parcours à la Région. Un avenant au contrat initial est, le cas échéant, établi après décision de la Commission permanente.

3. Fin de contrat – Evaluation

Afin d'évaluer l'efficacité des actions menées dans le cadre du CAP CAPRIN 3EME GENERATION, la Région se réserve la possibilité d'en mesurer l'impact direct et les effets induits.

**ARTICLE 8 – Engagements du « porteur de projet collectif »**

La Chambre Régionale d'Agriculture du Centre-Val de Loire s'engage à mettre en place et à animer le CAP CAPRIN 3EME GENERATION.

**ARTICLE 9 - Information**

Les maîtres d'ouvrage ont l'obligation d'apposer, sur les chantiers ou réalisations, la mention du soutien du Conseil régional aux opérations.

La Chambre Régionale d'Agriculture du Centre-Val de Loire s'engage également à faire figurer le logo de la Région sur tous les documents concernant le CAP CAPRIN 3EME GENERATION qu'elle éditera ou fera éditer durant la période couverte par le contrat.

**ARTICLE 10 – Litiges**

Tout litige lié à l'exécution de la présente convention sera de la compétence du Tribunal Administratif d'Orléans.

Fait en trois exemplaires originaux,  
à Orléans, le 07 avril 2017

Pour le Président du Conseil régional  
Et par délégation  
Le Vice-Président

Pour la Chambre Régionale  
d'Agriculture du Centre-Val de  
Loire  
Le Président

Harold HUWART

Jean-Pierre LEVEILLARD

Pour le CRIEL CENTRE CAPRIN

Franck MOREAU

**CAP FILIERE CAPRINS DU CENTRE-VAL DE LOIRE  
2017-2021**

- AXE A.           RENOUVELLEMENT DES GÉNÉRATIONS AGRICOLES**
- ACTION A.1    Prospection de futurs candidats à l'installation
- ACTION A.2    Sensibiliser les prescripteurs de la filière à la nécessité de soutenir l'installation caprine et faire connaître la filière caprine et le métier d'éleveur caprin auprès des jeunes
- ACTION A.3    Diversification avec un partenariat céréaliers / éleveurs caprins
- ACTION A.4    Préparer les éleveurs à la transmission de leur exploitation
- ACTION A.5    Accompagner la filière à se structurer
- AXE B.           QUALITÉ SANITAIRE DES LAITS ET TRANSFORMATION FROMAGÈRE FERMÈRE**
- ACTION B.1    Animer et coordonner la dynamique du réseau des techniciens fromagers fermiers et des AOP de la région Centre-Val de Loire
- ACTION B.2    Accompagner les producteurs fromagers fermiers du Centre-Val de Loire
- ACTION B.3    Déploiement du GBPPLC (Guide lait cru) pour une meilleure maîtrise sanitaire du lait
- ACTION B.4    Mise en place d'un guide de gestion des alertes sanitaires
- ACTION B.5    Etudes techniques fromagères du centre technique fromager caprin de la région Centre-Val de Loire
- ACTION B.6    Etude sur la diversité sensorielle des fromages
- ACTION B.7    Accompagnement des fromagers fermiers au GBPH
- AXE C.           MAIN D'ŒUVRE ET ORGANISATION DU TRAVAIL**
- ACTION C.1    Favoriser l'emploi qualifié en élevage : CAP MAIN D'ŒUVRE
- ACTION C.2    Etudier la valeur ajoutée apportée par la main d'œuvre salariée
- ACTION C.3    Sensibiliser les éleveurs aux solutions existantes visant à réduire les difficultés liées à la problématique de la main d'œuvre et du travail en élevage
- ACTION C.4    Structuration du réseau d'acteurs « main d'œuvre » et accompagnement à la mise en œuvre de la main d'œuvre partagée
- ACTION C.5    Etudier l'approche technique/ergonomie
- AXE D.           PERFORMANCES EN ELEVAGES**
- ACTION D.1    Anticiper le changement climatique pour sécuriser l'alimentation des troupeaux
- ACTION D.2    Assurer la rentabilité des ateliers laitiers et fromagers et sensibiliser et rendre attractif le conseil auprès d'éleveurs
- ACTION D.3    Valoriser la viande caprine
- ACTION D.4    Suivi technico-économique pré-installation à post installation sur 18 mois
- ACTION D.5    Accompagner les investissements en élevage
- ACTION D.6    Soutenir des projets d'étude innovants
- AXE E           COMMUNICATION FILIÈRE ET NOTORIÉTÉ DES FROMAGES DE CHÈVRE DU CENTRE VAL DE LOIRE**
- ACTION E.1    Communication interne filière
- ACTION E.2    Capitaliser autour des salons pour développer la notoriété des 5 AOP caprines du Centre-Val de Loire
- ACTION E.3    Promouvoir les 5 fromages de chèvre AOP du Centre-Val de Loire

**Contrat d'Appui aux Projets Caprins 2017-2021**  
**AXE A. RENOUELEMENT DES GENERATIONS AGRICOLES**

<b>ACTION A.1</b>	<b>Prospection de futurs candidats à l'installation</b>
Objectifs action	Rechercher (hors région Centre-Val de Loire et en région) des candidats à l'installation en élevage caprin. Faire connaître les possibilités de s'installer en région Centre-Val de Loire à des porteurs de projet.
Description actions	<p><b>A1-1/ Communiquer auprès des futurs porteurs de projets via différents médias</b> Mettre en avant l'expérience d'éleveurs laitiers et fromagers et les atouts de s'installer en région Centre-Val de Loire au travers différents outils de communication (films innovants, série d'articles, supports pour alimenter les interventions dans les établissements scolaires ...). <i>Prévoir une diffusion sur les réseaux sociaux, Youtube, sites internet ...</i></p> <p>Autres outils envisageables :  <ul style="list-style-type: none"> <li>- Création d'un livret d'offres de vente d'exploitation ou recherche d'associés ;</li> <li>- mettre à jour une liste d'éleveurs accueillant des stagiaires, apprentis...</li> </ul> </p> <p><b>A1-2/ Participer au salon professionnel Capr'innov 2018 et 2020.</b> Le salon Capr'innov est le rendez-vous des professionnels de la filière caprine. L'objectif est de représenter la filière caprine régionale à cette occasion et aller à la recherche de candidats à l'installation.</p> <p><b>A1-3/ Créer un réseau d'éleveurs témoins</b> Travail engagé au niveau de l'ANICAP et de la FNEC. Organisation de formations (prise en charge par l'ANICAP) proposées aux éleveurs dans le but de communiquer positivement sur le métier d'éleveur caprin pour tout type de public (éleveurs, journalistes, grand public...)</p>
Indicateurs de résultats	Outils réalisés, retours sur le stand régional au salon Evolution du nombre d'installations aidées. Nombre d'éleveurs témoins formés en région
Indicateurs de suivi	Document de résultats
Pilotes	CRIEL et CRACVL
Mise en œuvre	CRIEL et CRACVL
Partenaires	CAs, PAI
Calendrier	Avril 2017 - avril 2021
Coût	<p><b>A1/TOTAL : 59 050 €</b></p> <p><b>A1-1/ Construction de la stratégie et mise en œuvre</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Temps CRACVL x 15 jours = 8 250€ (pour mémoire)</li> <li>- Temps CRIEL x 15 jours= 15x550€/j= 8 250€</li> <li>- Création des outils (films, ...) : 5000 €</li> </ul> <p><b>A1-2/ Mise en place du stand (coût stand, mobilier, habillage, outils...) et temps de préparation</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Coût stand : 13 000 € x 2 salons = 26 000 €</li> <li>- Temps d'agent préparation = 4 départements x 2 conseillers x 2 jours x 550€/j x 2 salons = 17 600 €</li> <li>- Temps CRIEL = 3 jours x 550 € x 2 salons = 3 300 €</li> </ul> <p><b>A1-3/ Créer un réseau d'éleveurs témoins</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Prise en charge de la formation par l'Anicap et la FNEC</li> </ul>
Demande Conseil Régional	<p><b>A.1/ TOTAL = 30 075€</b></p> <p><b>A1-1/ 50% = 6 625 €</b></p> <p><b>A1-2/ 50% = 23 450 €</b></p>
Bénéficiaires	CRIEL, CAs, PAI
Demande Etat	-
Autres financeurs	A1-1/25% CRACVL et 25% CRIEL coût outil A1-2/50% CRIEL coût outil

## AXE A. RENOUVELLEMENT DES GENERATIONS AGRICOLES

<b>ACTION A.2</b>	<b>Sensibiliser les prescripteurs de la filière à la nécessité de soutenir l'installation caprine Et faire connaître la filière caprine et le métier d'éleveur caprin auprès des jeunes</b>
Objectifs action	Soutenir les futurs éleveurs dans le démarrage de leur activité et le suivi de leurs projets. Faire connaître la filière caprine et le métier d'éleveur caprin à des jeunes de lycées, MFR, CFPPA, CFA, ... en organisant des rencontres avec la filière.
Description actions	<b>A2-1/ Organisation de deux rencontres régionales à destination des partenaires financiers de la filière (banques, centre de gestion, SAFER...)</b> dans le but d'échanger sur les attentes de la filière, la conjoncture et les engagements des partenaires en terme d'accompagnement des éleveurs caprins. A cette occasion, valoriser le référentiel global technico-économique caprins Centre-Val de Loire qui intègre également les références « BILAN-TRAVAIL ». <i>Format, ½ journée ou 1 journée</i>  <b>A2-2/ Organisation de journées d'échanges départementales entre étudiants et acteurs de la filière caprine</b> (présentations technico-économiques et visite d'élevage)
Indicateurs de résultats	Nombre de journée réalisée Nombre de participants
Indicateurs de suivi	Feuille de présence
Pilotes	CRIEL et CRACVL
Mise en œuvre	CRIEL et CRACVL
Partenaires	PAI, CAs et Idele
Calendrier	Avril 2017 - avril 2021
Coût	<b>A2/TOTAL = 16 100€</b> <b>A2-1/Total = 7 300 €</b> 2 journées de sensibilisation avec 10 jours ingénieurs - 10 jours x 550 €/j = <b>5 500 €</b> Mise à jour du référentiel : 6 agents x ½ journée = <b>1 800€</b> (pour mémoire) <b>A2-2/ Temps d'agent : 3 jours de préparation + 1 jour d'organisation =</b> 4 départements x 4 jours x 550 €/j = <b>8 800 €</b> (pour mémoire)
Demande Conseil Régional	<b>A2-1/50% = 2 750 €</b>
Bénéficiaires	CRIEL
Demande Etat	-
Autres financeurs	Autofinancement du bénéficiaire

**Contrat d'Appui aux Projets Caprins 2017-2021**  
**AXE A. RENOUVELLEMENT DES GENERATIONS AGRICOLES**

<b>ACTION A.3</b>	<b>Diversification avec un partenariat céréaliers / éleveurs caprins</b>
Objectifs action	Favoriser l'émergence de nouveau mode de fonctionnement, voire d'installation, entre systèmes céréaliers et systèmes caprins. Construire la complémentarité dans les territoires, et impliquer les réseaux d'agriculteurs.
Description actions	<p><b>A3-1/ Expertise juridique et faisabilité technico-économique</b>  <i>« Installer un élevage caprin sur mon système céréaliier »</i>  <i>(mise à disposition de cultures)</i></p> <p>Sujet à proposer dans le cadre d'un PEI. Faire des démonstrations concrètes de projet et réaliser des simulations économiques comme support de communication.</p> <p><b>A3-2/ Dans un 2<sup>ème</sup> temps, rencontrer les acteurs de la filière « grande culture »</b>  Lister les éleveurs caprins demandeurs ou avec des besoins.</p> <p>Participer à des temps forts de la filière grande culture en région Centre-Val de Loire (AG de coop, ...)</p> <p>Partir d'un département sur des cas concrets de personnes qui s'engagent et communiquer sur cette démonstration.</p>
Indicateurs de résultats	Nombre de partenariat
Indicateurs de suivi	
Pilotes	CRACVL
Mise en œuvre	OPA et Syndicalisme
Partenaires	CRIEL
Calendrier	2018 - avril 2021
Coût	
Demande Conseil Régional	Pas de demande de financement
Bénéficiaires	
Demande Etat	
Autres financeurs	

**Contrat d'Appui aux Projets Caprins 2017-2021**  
**AXE A. RENOUELEMENT DES GENERATIONS AGRICOLES**

<b>ACTION A.4</b>	<b>Préparer les éleveurs à la transmission de leur exploitation</b>
Objectifs action	Aider les éleveurs à préparer la transmission de leur exploitation. Faciliter la reprise des exploitations caprines et accompagner les repreneurs.
Description actions	<p><i>Les résultats des enquêtes caprines ont montré que 29 exploitations seraient à céder d'ici 2020 et qu'elles n'ont à ce jour pas de repreneur ; et 12 exploitations seront à reprendre après 2020.</i></p> <p>Réaliser un <b>suivi spécifique des éleveurs</b> qui souhaitent transmettre leur exploitation par un binôme de conseillers.</p> <p>Intervention <b>jusqu'à 10 ans avant la transmission</b> pour les éleveurs qui souhaitent arrêter l'activité et ceux qui envisagent de développer leur exploitation sans penser aux conditions reprises.</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. <b>Elaboration d'une liste d'éleveurs à accompagner</b> à partir du résultat des enquêtes élevages réalisées en 2016</li> <li>2. <b>Visite par élevage :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>1<sup>ère</sup> visite et réalisation d'une synthèse</b> par le <u>binôme de conseillers</u> : <u>1 conseiller élevage et 1 conseiller transmission</u> (1 journée x 2 = temps en élevage et temps de préparation et de synthèse): constats, état des besoins, recueil d'informations, travail sur la stratégie d'entreprise et sensibilisation, préfiguration d'un plan d'actions...</li> <li>- <b>2<sup>ème</sup> visite</b> (1/2 journée): <u>du conseiller transmission</u> : échange avec l'éleveur sur les propositions d'actions, travail sur les suites à donner</li> <li>- <b>Suivi de mise en œuvre</b> des démarches et suivi des réalisations, mise à jour du plan d'actions (au cours des 18 mois) (1/2 journée) <u>par le conseiller transmission</u></li> <li>- <b>3<sup>ème</sup> visite ou contact</b> (2 à 3 ans après) (1/2 journée) <u>du conseiller transmission</u> : bilan, vérification de la mise en place du plan d'actions... point sur avancement des démarches.</li> </ul> </li> </ol> <p><i>Le conseiller transmission fera le lien avec le conseiller de l'élevage pour les visites 2 et 3.</i></p> <p>Un comité de suivi pour la mise en œuvre de cette action et pour son suivi sera assuré par la CRACVL.</p>
Indicateurs de résultats	Evolution du nombre de transmission d'ateliers caprins
Indicateurs de suivi	Nombre de suivis réalisés : 30 exploitations
Pilotes	CRACVL
Mise en œuvre	CAs/ ECEL / Groupe régional Transmission/ Laiteries.
Partenaires	Laiteries
Calendrier	Avril 2017 - avril 2021
Coût	<p><b>A4/TOTAL = 61 050€</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Elaboration d'une liste d'éleveurs à accompagner</b></li> <li>- <b>1<sup>ère</sup> visite et réalisation d'une synthèse</b> = 550€ (coût journalier) x 2 x 30 exploitations agricoles = <b>33 000 €</b> (50% pris en charge par les OPA)</li> <li>- <b>2<sup>ème</sup> visite</b> = 550€ x ½ journée x 30 exploitations agricoles = <b>8 250€</b></li> <li>- <b>Suivi de mise en œuvre</b> = 550€ x ½ journée x 30 exploitations agricoles = <b>8 250€</b></li> <li>- <b>3<sup>ème</sup> visite ou contact</b> = 550€ x ½ journée x 30 exploitations agricoles = <b>8 250€</b></li> <li>- Animation comité de suivi CRACVL= 1,5 jours par an sur la durée du CAP x 550€ (coût journalier)= <b>3 300€ (pour mémoire)</b></li> </ul>
Demande Conseil Régional	<b>A4/ 50% = 28 875 €</b>
Bénéficiaires	OPA
Etat	-
Autres financeurs	Autofinancement des bénéficiaires.

**Contrat d'Appui aux Projets Caprins 2017-2021**  
**AXE A. RENOUELEMENT DES GENERATIONS AGRICOLES**

<b>ACTION A.5</b>	<b>Accompagner la filière à se structurer</b>
Objectifs action	Dans le cadre de la nouvelle structuration de la production laitière et fermière, les producteurs seront amenés à échanger au sein d'Organisations de Producteurs. Il s'agit donc d'accompagner les éleveurs dans la création de ces associations / organisations de producteurs et ainsi de créer les conditions de confiance pour des relations fluides entre producteurs et transformateur.
Description actions	<p><b>Appui à la création des associations / organisations de producteurs et au lancement sur les deux premières années</b></p> <p>La première ambition des associations est de fédérer et d'organiser l'expression collective de leurs adhérents. La principale mission de ces OP est de négocier les contrats cadre avec les transformateurs privés, pour le compte de leurs adhérents, notamment les clauses de détermination du prix et de gestion des volumes contractuels.</p> <p>Il est donc important d'accompagner les éleveurs caprins dans ce nouveau « cadre » en leur apportant les informations nécessaires à la création des organisations de producteurs et au bon fonctionnement de celles-ci. (<i>méthode de création d'une association de producteurs, définition des objectifs, accompagnement des administrateurs dans la connaissance du marché du lait de chèvre, reconnaissance par les pouvoirs publics,...</i>)</p> <p>5 associations de producteurs sont potentiellement susceptibles d'être créées sur la région Centre-Val de Loire (pour les livreurs H. Triballat Rians, Fromagers de Tradition, Jacquin et Cloche d'Or, ainsi que pour les fromagers fermiers).</p>
Indicateurs de résultats	Nombre d'associations de producteurs créées
Indicateurs de suivi	Nombre de réunions organisées, feuilles de présence. Feuille de route de l'association.
Pilotes	CRIEL, associations de producteurs
Mise en œuvre	CRIEL, associations de producteurs
Partenaires	APLFC
Calendrier	Avril 2017 - avril 2021
Coût	<p><b>A5/ Total= 22 000€</b></p> <p>40 jours à raison d'environ 8 jours par OP.</p> <p>40 jours x 550 €/j = 22 000 €</p>
Demande Conseil Régional	<b>A5/ 50% = 11 000 €</b>
Bénéficiaires	Associations de producteurs, APLFC
Demande Etat	-
Autres financeurs	Autofinancement du bénéficiaire

**Contrat d'Appui aux Projets Caprins 2017-2021**  
**AXE B. QUALITE SANITAIRE DES LAITS ET TRANSFORMATION FROMAGERE FERMIERE**

<b>ACTION B.1</b>	<b>Animer et coordonner la dynamique du réseau des techniciens fromagers fermiers et des AOP de la région Centre-Val de Loire</b>
Objectifs action	Donner une dimension régionale à l'appui fromager en Centre Val de Loire, coordonner l'accompagnement en transformation fromagère fermière, représenter les spécificités fromagères de la région centre Val de Loire.
Description actions	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Coordonner l'ensemble de la démarche globale d'accompagnement des producteurs fromagers fermiers en région Centre-Val de Loire ;</li> <li>- Animer le réseau des techniciens fromagers spécialisés régionaux ;</li> <li>- Echanges de groupes, améliorer la coordination de la démarche qualité entre les 5 AOP, répondre et mettre en place des projets collectifs ;</li> <li>- Valoriser et communiquer autour des projets régionaux fromagers fermiers (études techniques, projet d'acquisition de références, économie d'énergie...) ;</li> <li>- Réaliser une production collective annuelle (Journée régionale fromagère, création de références, guide technique pour les fromagers, synthèse, support d'intervention...).</li> </ul>
Indicateurs de résultats	<ul style="list-style-type: none"> <li>-Nombre de productions collectives</li> <li>-Participation des producteurs à des journées techniques fromagères</li> <li>-Réalisation de projets collectifs autour d'une thématique fromagère</li> </ul>
Indicateurs de suivi	- Nombre de réunion des groupes, feuilles de présence.
Pilotes	CTFC / CA 18
Mise en œuvre	CTFC / CA 18
Partenaires	Groupe des techniciens fromagers de la région CVL, AOP
Calendrier	Avril 2017 - avril 2021
Coût	<b>B.1/ Total= 44 000 €</b> 20 jours ingénieur/an x 550 €/j = 44 000 €
Demande Conseil Régional	<b>B.1/ 50% = 22 000 €</b>
Bénéficiaires	CTFC / CA 18
Demande Etat	
Autres financeurs	

**Contrat d'Appui aux Projets Caprins 2017-2021**  
**AXE B. QUALITE SANITAIRE DES LAITS ET TRANSFORMATION FROMAGERE FERMIERE**

<b>ACTION B.2</b>	<b>Accompagner les producteurs fromagers fermiers du Centre-Val de Loire</b>
Objectif	Améliorer les pratiques en technologie fromagère dans les ateliers de transformation à la ferme afin d'éviter les accidents de fabrication. Apporter un accompagnement technique lors de la création d'ateliers fromagers fermiers.
Description	<p><b>B2-1/ Mise en place d'un conseil préventif en technologie fromagère fermière.</b></p> <p>Le conseil préventif se décline en un appui technique composé de 2 suivis de 2 heures avec 2 comptes rendus par producteur.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 1 AT = 2 visites</li> <li>- 80 AT (environ 20 appuis par an composés de 2 visites)</li> </ul> <p><b>B2-2/ Conception et suivi de projets pour les nouveaux ateliers fromagers fermiers</b></p> <p>20 projets d'installation (conseil sur le projet, aide au plan et à l'aménagement, visite), à raison d'un jour et demi d'accompagnement.</p>
Indicateurs de résultats	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mise en place des actions préconisées lors de la première visite.</li> <li>- Nombre de fromagers fermiers accompagnés lors de l'installation</li> </ul>
Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Comptes rendus individuels</li> <li>- Nombre de suivis réalisés</li> </ul>
Pilotes	CTFC / CA 18
Mise en œuvre	CTFC / CA 18
Partenaires	Groupe des techniciens fromagers de la région CVL
Calendrier	Avril 2017 - avril 2021
Coût	<p><b>B.2 / TOTAL = 60 500 €</b></p> <p>B.2.1/ 80 AT 80 appuis x 2 visites x 0,5 jour/visite x 550 €/j = <b>44 000 €</b></p> <p>B.2.2/ 20 projets d'installation x 1,5 jours x 550 €/j = <b>16 500 €</b></p>
Demande Conseil Régional	<p><b>B.2 / TOTAL = 30 250 €</b></p> <p><b>B.2.1/ 50% = 22 000 €</b></p> <p><b>B.2.2/ 50% = 8 250 €</b></p>
Bénéficiaires	Groupe des techniciens fromagers de la région CVL
Demande Etat	
Autres financeurs	

**Contrat d'Appui aux Projets Caprins 2017-2021**  
**AXE B. QUALITE SANITAIRE DES LAITS ET TRANSFORMATION FROMAGERE FERMIERE**

<b>ACTION B.3</b>	<b>Déploiement du Guide de Bonnes Pratiques Production du Lait Cru de Chèvre (GBPPLC) pour une meilleure maîtrise sanitaire du lait</b>
Objectifs action	Déployer le guide auprès des techniciens et producteurs caprins en région Centre Val de Loire Prévenir et gérer les pathogènes chez les laitiers et fromagers fermiers
Description actions	<p>Suite au travail mené sur la rédaction du GBPPLC dans le cadre du Cap caprin 2G, cette action B.3 a pour objectif de déployer régionalement et sur le terrain le guide. (Groupe de travail de rédaction du GBPPLC : CRIEL, CTFC-CA18, OPA, Laiteries...)</p> <p><b>B3-1/ Réalisation de supports de « formation » à destination des éleveurs et des conseillers</b> Création de supports de formation pour le déploiement du guide sur le terrain. 2 jours (réalisation des supports de formation) x 2 personnes (CRIEL et CTFC)</p> <p><b>B3-2/ Conception et réalisation d'outils de communication à afficher dans les élevages</b> A destination des éleveurs dans la salle de traite. Pour développer les bons réflexes en élevage.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 6 jours de conception CRIEL</li> <li>- Impression ANICAP</li> </ul> <p><b>B3-3/ Journée de lancement et d'approfondissement du GBPPLC à destination des conseillers caprins et laiteries de la région CVL</b> Diffusion d'un message commun à tous les conseillers. Temps de partage du guide et du message à communiquer sur le terrain. Intervention d'un expert de L'IDELE sur les pathogènes.</p> <p><b>B3-4/ Organisation d'intervention de transfert d'informations à destination des éleveurs laitiers et fromagers</b> <i>Formations via VIVEA (compter environ 10 formations)</i></p> <p><b>B3-5/ Appui technique préventif aux éleveurs sur la thématique « Maîtrise de la qualité du lait cru de chèvre »</b> Cet Appui Technique est conditionné par la participation à une des journées de l'action B.3.4. 75 éleveurs accompagnés au travers de cet appui technique.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 1 AT = 1 visite de suivi (1 journée)</li> </ul> <p><b>B3-6/ Appui technique maîtrise numération cellulaire du lait de chèvre :</b> Intervention d'un conseiller élevage ou conseiller traite. 50 AT sur la région. 1 AT= 2 visites d'un conseiller élevage ou traite (soit 2 demi-journées)</p>
Indicateurs de résultats	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de conseillers à la journée de lancement (entre 15 et 20 attendus);</li> <li>- Nombre de producteurs aux journées de transfert ;</li> <li>- Nombre d'appuis techniques réalisés sur les exploitations.</li> </ul>
Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Supports de formation ;</li> <li>- Outils réalisés ;</li> <li>- Compte rendus de visites.</li> </ul>
Pilotes	CRIEL, CTFC / CA 18
Mise en œuvre	CRIEL, CTFC / CA 18
Partenaires	OPA, Laiteries
Calendrier	Avril 2017 - avril 2021
Coût	<b>B.3/ TOTAL = 89 250 €</b>

	<b>B.3.1/</b> = 2 jours x 2 personnes x 550 €/j = <b>2200 €</b> (CRIEL et CTFC) <b>B.3.2/</b> = 6 jours de conception CRIEL= 6 x 550 €/j = <b>3 300€</b> <b>B.3.3/</b> = Coût intervenant extérieur type IDELE = <b>2 000€</b> <b>B.3.4/</b> = 10 journées x 1300 € = <b>13 000 €</b> <b>B.3.5/</b> = 75 ATI x 550€/visite = <b>41 250 €</b> <b>B.3.6/</b> = 50 ATI (100 visites) x 550€ = <b>27 500€</b>
Demande Conseil Régional	<b>B.3/ TOTAL = 38 125 €</b>  <b>B.3.1/ 50% = 1 100 €</b> <b>B.3.2/ 50% = 1 650 €</b> <b>B.3.3/ 50% = 1 000 €</b> <b>B.3.4/ Néant</b> <b>B.3.5/ 50% = 20 625 €</b> <b>B.3.6/ 50% = 13 750€</b>
Bénéficiaires	CRIEL, CTFC/CA 18, OPA, Laiteries, GDS
Demande Etat	
Autres financeurs	B.3.2/ 50% CRIEL B.3.3/ 50% CRIEL

**Contrat d'Appui aux Projets Caprins 2017-2021**  
**AXE B. QUALITE SANITAIRE DES LAITS ET TRANSFORMATION FROMAGERE FERMIERE**

<b>ACTION B.4</b>	<b>Mise en place d'un guide de gestion des alertes sanitaires</b>
Objectif	Accompagner les éleveurs fromagers fermiers dans la gestion d'une crise sanitaire ; Mettre en place un protocole régional pour la gestion des alertes sanitaires dans les ateliers fromagers.
Description	<p><b>B4-1/Harmonisation régionale d'un protocole de gestion des alertes</b>  La gestion des alertes sanitaires est aujourd'hui formalisée au travers d'un guide national. Il a pour objectif d'organiser la coordination entre les acteurs de la chaîne alimentaire en cas d'alerte sur un produit ou un lot de produits identifiés.</p> <p>Les pertes sont importantes pour les fromagers fermiers en cas de souci sanitaire. Aussi, afin d'être le plus réactif possible, et ainsi minimiser les pertes financières des fromagers fermiers, nous souhaitons, à l'échelle régionale, créer un protocole pratique de gestion des alertes sanitaires. L'objectif étant d'harmoniser les pratiques et ainsi d'optimiser les protocoles des 6 départements.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>⇒ La finalité sera un document support qui servira de références. Celui-ci devra être validé par les DDCSPP.</li> <li>⇒ L'APLFC travaillera en lien avec les GDS sur ce dossier.</li> </ul> <p><b>B4-2/Impression et diffusion du document « guide »</b></p>
Indicateurs de résultats	- Outils réalisés
Indicateurs de suivi	- Nombre de réunions et compte rendus
Pilotes	APLFC
Mise en œuvre	APLFC
Partenaires	GDS, CTFC/CA18
Calendrier	Avril 2017 - avril 2021
Coût	<p><b>B.4/ TOTAL = 21 150 €</b></p> <p><b>B.4.1/</b>  18 jours d'animation-coordination (APLFC) = 18 x 550 €/j = <b>9 900€</b>  15 Jours GDS = 15 x 550 €/j = <b>8 250 €</b></p> <p><b>B.4.2/ Coût d'impression des guides = 3 000 €</b></p>
Demande Conseil Régional	<p><b>B.4 / TOTAL = 10 575 €</b></p> <p><b>B.4.1/ 50% = 9 075 €</b>  <b>B.4.2/ 50% = 1 500 €</b></p>
Bénéficiaires	APLFC, GDS
Demande Etat	
Autres financeurs	50% APLFC de frais d'impression.

## Contrat d'Appui aux Projets Caprins 2017-2021

## AXE B. QUALITE SANITAIRE DES LAITS ET TRANSFORMATION FROMAGERE FERMIERE

<b>ACTION B.5</b>	<b>Etudes techniques fromagères du Centre Technique Fromager Caprin de la région Centre-Val de Loire</b>
Objectif	Améliorer la qualité du lait et des fromages fermiers via la réalisation d'études d'acquisition de références sur des accidents de fabrications ou des pratiques fromagères. Maintenir un niveau et une diversité de flores satisfaisantes dans les laits afin de garantir le bon déroulement du processus fromager avec des pratiques traditionnelles.
Description	<p><b>Suite à l'action B2.2 menée dans le CAP 2G, mise en place d'une étude d'approfondissement afin d'enrichir les laits en flores positives et améliorer les aptitudes acidifiantes.</b></p> <p>A la demande de producteurs fromagers fermiers, l'action B.2.2 du CAP 2G avait pour objectif de faire un état des lieux de la qualité des laits chez 15 producteurs fromagers fermiers et de vérifier leurs aptitudes acidifiantes. L'acidification est en effet une étape primordiale en technologie lactique.</p> <p>Les premiers résultats de cette étude technique permettent de commencer à identifier des pistes de travail pour favoriser le niveau et la diversité des flores dans le lait. Afin d'apporter des solutions concrètes aux producteurs pour améliorer la fromageabilité de leur lait, il est nécessaire d'approfondir certains leviers (ensemencement en flores positives dans les machines à traire, produits de nettoyage, sélection de pratiques d'élevage) afin de leur permettre la pérennisation de leur production, notamment via l'utilisation du lactosérum.</p> <p><i>La diffusion des données de l'action B.2.2 du CAP 2G et de l'action B.5 du CAP 3G se fera via l'action B.1.</i></p> <p><b>Cette action passera par la réalisation de suivis dans des ateliers fromagers pour tester des pratiques pouvant permettre de maintenir un niveau et une diversité de flores suffisantes afin d'assurer un bon déroulement de la fabrication fromagère lactique.</b></p> <p>Journées ingénieur – Analyses microbiologiques en laboratoire (achat de matériel, frais de transport et d'analyse des échantillons)</p>
Indicateurs de résultats	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Identification de nouvelles méthodes pour ensemercer positivement les laits de chèvre ;</li> <li>- Résultats de dénombrements microbiens sur des laits ;</li> <li>- Supports réalisés.</li> </ul>
Indicateurs de suivi	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de fromagers suivis</li> <li>- Protocole expérimental</li> </ul>
Pilotes	CTFC / CA18
Mise en œuvre	CTFC / CA18
Partenaires	
Calendrier	Avril 2017 - avril 2021
Coût	<p><b>B.5/ TOTAL = 19 000 €</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 20 jours ingénieur (CTFC) x 550 €/j = <b>11 000 €</b></li> <li>- frais d'analyses et logistique = <b>8 000 €</b></li> </ul>
Demande Conseil Régional	<b>B.5/ 50% = 9 500 €</b>
Bénéficiaires	CTFC / CA18
Demande Etat	
Autres financeurs	50% CTFC / CA18

## Contrat d'Appui aux Projets Caprins 2017-2021

## AXE B. QUALITE SANITAIRE DES LAITS ET TRANSFORMATION FROMAGERE FERMIERE

<b>ACTION B.6</b>	<b>Etude sur la diversité sensorielle des fromages AOP</b>
Objectif	Identifier tout au long du process les pratiques de fromagerie clés agissant sur la préservation et sur l'expression de la flore pour in fine générer de la diversité sensorielle.
Description	<b>PEI 2018.</b> Les études nationales en lien avec les fromagers traditionnels ont jusqu'à maintenant été essentiellement tournées sur la composition en flores des laits et le lien avec les pratiques d'élevage. Il manque à ce jour des données sur les facteurs d'influence au niveau de la transformation en interaction avec les écosystèmes des laits crus afin de générer de la diversité sensorielle dans les fromages fermiers. Cela est d'autant plus vrai pour les fromages de chèvre de type lactique.
Maître d'œuvre	CTFC / CA 18, Sainte Maure de Touraine
Bénéficiaires	CTFC / CA 18, Sainte Maure de Touraine
Coût	Pour mémoire
Aide	Pour mémoire

**Contrat d'Appui aux Projets Caprins 2017-2021**  
**AXE B. QUALITE SANITAIRE DES LAITS ET TRANSFORMATION FROMAGERE FERMIERE**

<b>ACTION B.7</b>	<b>Accompagnement des fromagers fermiers au Guide des Bonnes Pratiques d'Hygiène : GBPH.</b>
Objectif	Accompagner les fromagers fermiers dans l'application du guide des bonnes pratiques d'hygiène sur leur atelier de transformation, suite à la future application d'un GBPH Européen.
Description	<p>Lors de la création d'un atelier fromager fermier, il est nécessaire pour le producteur de réaliser une formation GBPH fromager afin d'identifier les bonnes pratiques d'hygiène sur l'élevage et sur toutes les actions en fromagerie, en fonction de chaque technologie appliquée dans l'atelier de transformation.</p> <p>L'objectif de cette action est d'accompagner les producteurs à passer de la théorie vue au cours de la formation GBPH à la mise en place concrète des préconisations sur son atelier fromager, afin de garantir une bonne maîtrise sanitaire au cours du process de fabrication.</p> <p>ATI : 80 visites sur 4 ans (1 visite = une demi-journée)</p>
Indicateurs de résultats	- Nombre de fromagers avec un GBPH personnalisé sur leur exploitation
Indicateurs de suivi	- Nombre de fromagers rencontrés - Comptes rendus de visite
Pilotes	CTFC/CA 18
Mise en œuvre	CTFC/CA 18
Partenaires	GDS
Calendrier	Avril 2017 - avril 2021
Coût	<b>B.7/ TOTAL = 22 000 €</b> 80 visites x 0,5 jour/visite x 550 €/j = 22 000 €
Demande Conseil Régional	<b>B.7/ 50% = 11 000 €</b>
Bénéficiaires	CTFC/CA 18, GDS
Demande Etat	
Autres financeurs	

**Contrat d'Appui aux Projets Caprins 2017-2021**  
**AXE C. MAIN D'ŒUVRE ET ORGANISATION DU TRAVAIL**

<b>ACTION C.1</b>	<b>Favoriser l'emploi qualifié en élevage : CAP MAIN D'ŒUVRE</b>
Contexte et Problématique	Les problématiques d'astreintes, de contraintes de l'élevage, d'amélioration des conditions de travail associés à une augmentation de l'activité par Unité de Travail (augmentation taille des troupeaux) doit amener les éleveurs à développer le recours à la main d'œuvre salariée.
Objectifs action	-Trouver et former en local les futurs salariés des éleveurs caprins de la région. Apporter le cadre du réseau agricole aux futurs salariés. -Insérer / réinsérer des chercheurs d'emploi -Communiquer positivement sur l'élevage en externe auprès des lycées, partenaires, institutions, presse,... et communiquer positivement vers les éleveurs en apportant des solutions concrètes, en véhiculant un message positif et d'avenir.
Description actions	<b>C.1/ Mise en œuvre de pépinières de salariés et futurs salariés d'élevage caprin : CAP MAIN D'ŒUVRE</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>• 2 pépinières simultanées en 2017 (avril-juin)</li> <li>• 1 à 2 pépinières par an.</li> </ul>
Indicateurs de résultats	Taux d'embauche à la sortie de la formation
Indicateurs de suivi	Emargement COPIL Nombre de pépinière mise en œuvre Nombre de stagiaires formés : objectifs entre 14 et 28 stagiaires par an 6 pépinières
Pilotes	CRACVL
Mise en œuvre	<b>C.1/ CA18, CA37, CRACVL</b>
Partenaires	Services de remplacement, Groupements d'employeurs, FAFSEA, Pôle Emploi, OPA, et partenaires de la filière
Calendrier	Avril 2017 - avril 2021
Coût	<b>C.1/ TOTAL = 312 100€</b> 2017: 2 pépinières = <b>102 350€</b> - 58 jours d'intervenants (CFPPA et OPA) x 700€ (forfait journalier) = 40 600€ - 95 jours d'animation x 550€ (forfait journalier CA) = 52 250€ - logistique (salle, impression) = 9 500€ - transport, hébergement...= 1 500€ <b>TOTAL= 102 350€</b> 2018 : 1 pépinière= 53 joursx550€ + 29x700€+ 4250€ (logistique)= <b>53 700€</b> 2019 : 2 pépinières = <b>102 350€</b> 2020 : 1 pépinière = <b>53 700€</b>
Demande Conseil Régional	<b>C.1/ 43 413€</b> 80% x 162 800€ (=296 jours x 550 €/j) x 1/3 (2/3 dans le cadre du CAP Bovins lait) = <b>43 413 €</b>
Bénéficiaires	CRACVL, CA37, CA18, OPA
Demande Etat	
Autres financeurs	AAP fonds réactifs Conseil Régional CRIEL Caprin Centre : 1 500€ chaque année du CAP Autofinancement des bénéficiaires

**Contrat d'Appui aux Projets Caprins 2017-2021**  
**AXE C. MAIN D'ŒUVRE ET ORGANISATION DU TRAVAIL**

<b>ACTION C.2</b>	<b>Etudier la valeur ajoutée apportée par la main d'œuvre salariée</b>
Objectifs action	Intégrer l'analyse de la main d'œuvre dans le projet d'élevage. Faciliter la mise en cohérence entre les ressources humaines et le projet d'élevage.
Description actions	<p><b>Etudier la valeur ajoutée apportée par la main d'œuvre salariée</b></p> <p>1/Définir la méthode d'étude : bibliographie (3 jours agent) + création de la méthodologie et échantillonnage (6 agents x 2 jours) en lien avec les thématiques « organisation du travail » et « ergonomie ». L'analyse sera réalisée sur la conduite d'élevage et la transformation fromagère.</p> <p>2/Tester la méthodologie (6 agents pour 1 test dans une ferme= 1jour terrain + 1 jour synthèse) et réajustement de la méthode (6 agents x 1 jour)</p> <p>3/Déployer la méthode dans les fermes du réseau pour obtenir un panel significatif de situation. (22 élevages du réseau de référence qui compte au moins 0,5 UMO salarié x (1 jour terrain + 1 jour synthèse)</p> <p>4/Exploitation des résultats et création d'un document de résultats (6 agents x 2 jours)</p> <p>5/Valorisation des résultats lors des journées techniques régionales et départementales.</p> <p>Cette étude mobilisera les experts du réseau GEHODES en matière de relation employé-employeur.</p>
Indicateurs de résultats	Nombre de participants aux manifestations où seront présentés les résultats.
Indicateurs de suivi	Document de résultats
Pilotes	CRACVL
Mise en œuvre	CAs, IDELE
Partenaires	
Calendrier	Avril 2017 - avril 2021
Coût	<p><b>C.2/ TOTAL = 50 950 €</b></p> <p>Fonctionnement agents :</p> <p>IDELE= 8 jours x 550€ (coût journalier)= <b>4 400€</b></p> <p>OPA= 81 jours x 550€ (coût journalier) = <b>44 550€</b></p> <p>Frais impression document= <b>2 000€</b></p>
Demande Conseil Régional	<b>C.2/ 50% = 25 475€</b>
Bénéficiaires	CAs et IDELE
Demande Etat	-
Autres financeurs	50% CRACVL impression.

**Contrat d'Appui aux Projets Caprins 2017-2021**  
**AXE C. MAIN D'ŒUVRE ET ORGANISATION DU TRAVAIL**

<b>ACTION C.3</b>	<b>Sensibiliser les éleveurs aux solutions existantes visant à réduire les difficultés liées à la problématique de la main d'œuvre et du travail en élevage</b>
Objectifs action	Avoir une approche globale sur la problématique du travail. Faire connaître des solutions liées à la problématique de la main d'œuvre en élevage caprins. Dédramatiser la question du travail en élevage caprin.
Description actions	<b>C.3.1/Créer et diffuser des supports de communication innovants : vidéos et Bande dessinée.</b> - 1 film complet + microfilms : diffusés dans les instances stratégiques de l'élevage en région et accessible sur tous les sites internet des Chambres d'agriculture. - Une petite BD mensuelle de 4 cases sur la thématique du travail en élevage caprins. Cette BD sera diffusée dans la presse locale agricole et les newsletters des CAs. <b>C.3.2/Création de références sur la gestion des ressources humaines et l'organisation du travail :</b> - Mobiliser le réseau GEHODES auprès de 6 fermes « témoins » auxquelles les éleveurs identifieraient mieux ce qu'un accompagnement GEHODES peut leur apporter : soit la réalisation de 6 diagnostics et accompagnements. - Accompagner à la mise en œuvre du plan d'actions proposé. - Description des cas et communication sur ces 6 fermes « témoins » (lien action E.1).
Indicateurs de résultats	Nombre d'éleveur ayant participé aux réunions où les films ont été diffusés et nombre de clic sur les newsletters. Evolution du nombre de diagnostic GEHODES à la « carte » réalisés.
Indicateurs de suivi	Nombre de films réalisés et de Bandes dessinées Nombre de fermes « témoins » engagées
Pilotes	CRACVL
Mise en œuvre	OPA
Partenaires	Dessinateur professionnel, membres de la filière caprine, le CRIEL Caprin Centre.
Calendrier	Avril 2017 - avril 2021
Coût	<b>C.3/ TOTAL = 33 360 €</b> <b>C.3.1/Total= 19 800 €</b> Films : prestataire : <b>4 400 €</b> Bande dessinée : 1 BD chaque mois (sauf juillet ou août) soit 44 BD de 4 cases à 350€/BD = <b>15 400 €</b> <b>C.3.2/ 2 260 €/ diagnostic x 6 fermes = 13 560 €</b>
Demande Conseil Régional	<b>C.3/ TOTAL = 16 680 €</b> <b>C.3.1/ 50% = 9 900 €</b> <b>C.3.2/ 50% = 6 780 €</b>
Bénéficiaires	OPA
Demande Etat	
Autres financeurs	C.3.1/Film= 50% CRACVL Bandes dessinées= 25% CRACVL et 25% CRIEL Caprin Centre C.3.2/ 50% Crédits GEHODES filières

### AXE C. MAIN D'ŒUVRE ET ORGANISATION DU TRAVAIL

<b>ACTION C.4</b>	<b>STRUCTURATION du réseau d'acteurs « main d'œuvre » et ACCOMPAGNEMENT à la mise en œuvre de la main d'œuvre partagée.</b>
Objectifs action	<p>Développer la synergie entre les acteurs « main d'œuvre en élevage » de la région Centre-Val de Loire et améliorer la cohérence entre leurs services.</p> <p>Améliorer la connaissance des éleveurs de l'offre de services pour cette problématique.</p> <p>Lever les difficultés du recours à l'emploi de main d'œuvre partagée à la fois du côté des salariés (leurs compétences, leur recrutement...) et des éleveurs (leurs compétences, leurs besoins, les conditions de travail...).</p>
Description actions	<p><b>1/Mettre en place un réseau régional « main d'œuvre »</b> avec tous les partenaires concernés par la problématique (dont l'enseignement agricole), autour d'un projet commun et animer ce réseau sur la durée du CAP filière.</p> <p>La finalité est de :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Avoir une carte de tous les services en région très claire et simple pour faciliter leurs utilisations par les éleveurs</li> <li>2. Travailler avec l'enseignement agricole pour renforcer les liens entre éleveurs et élèves et organiser / faciliter la mise en œuvre de stage/d'apprentissage.</li> </ol> <p>Il s'agit de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>⇒ Rencontrer tous les acteurs et les fédérer autour d'un projet commun et avec une approche par filière élevage.</li> <li>⇒ Créer un lieu d'échanges d'expériences et de progression pour les partenaires</li> <li>⇒ Valoriser les savoir-faire et expertises pour apporter aux éleveurs une plus grande visibilité aux métiers...</li> </ul> <p><i>Un AAP sera mis en place pour l'animation du réseau.</i></p> <p><b>2/ Accompagner la mise en place de la main d'œuvre partagée dans les élevages caprins:</b> Etudier la faisabilité, en fonction des besoins de groupes d'éleveurs, l'émergence et de la mise en place du dispositif de main d'œuvre partagée le plus adapté ET accompagner à la mise en œuvre du dispositif choisi au sein de 4 groupes d'éleveurs dont 2 groupes spécialisés caprins.</p> <p><b>3/Etudier et créer un diagnostic de faisabilité d'un remplacement :</b> <i>puis-je me faire remplacer ? Comment ? Suis-je remplaçable ? Je veux employer est-ce possible pour moi ?</i> Il s'agit de rassurer l'éleveur de la possibilité d'être remplacé (en cas de coup dur, vacances... car il y a de moins en moins de bénévoles, et la densité d'élevage diminue donc il y a de moins en moins d'entraide).</p> <p>Se faire remplacer est la première étape pour aller faire l'emploi de salarié= tester de prendre congés et tester de confier des responsabilités à un salarié.</p> <p>➔ créer et tester un service « <i>suis-je remplaçable ?</i> » soit sous forme de visite d'une demi-journée et/ou soit sous forme d'un autodiagnostic avec une « fiche réponse » « <i>Suis-je remplaçable ?</i> »</p>
Indicateurs de résultats	Evolution du nombre d'emploi salarié en élevage caprins.
Indicateurs de suivi	Feuille émargement réunion et compte-rendu.
Pilotes	CRACVL
Mise en œuvre	C.4.1/AAP C.4.2/ SR

Partenaires	Tous les acteurs de la filière caprine.
Calendrier	Avril 2017 - avril 2021
Coût	<b>C.4/ TOTAL = 74 550 €</b> <b>C.4.1/ 36 000 €</b> 30 jours par an temps animateur x 2 années x 550 €/j = <b>33 000 €</b> Frais logistique : salle, impression, prestation= <b>3 000 €</b> <b>C.4.2/ 15 jours x 4 groupes x 550€ (coût journalier) = 33 000 €</b> <b>C.4.3/ 10 jours x 550€ (coût journalier) = 5 550 € (pour mémoire)</b>
Demande Conseil Régional	<b>C.4/ TOTAL = 34 500€</b> <b>C.4.1/ 50%= 18 000€</b> <b>C.4.2/ 50%= 16 500€</b>
Bénéficiaires	C.4.1/ AAP C.4.2/ SR
Demande Etat	
Autres financeurs	Autofinancement des bénéficiaires. C.4.2/ compléter par 2 à 3 jours de formation VIVEA si possible pour amener une première réflexion collective.

**Contrat d'Appui aux Projets Caprins 2017-2021**  
**AXE C. MAIN D'ŒUVRE ET ORGANISATION DU TRAVAIL**

<b>ACTION C.5</b>	<b>ETUDIER l'approche technique/ergonomie</b>
Objectifs action	Doter la filière caprine d'éléments d'analyse pour optimiser l'organisation du travail.
Description actions	1/Mettre en place un groupe de travail pour les thématiques telles que : - « Apprentissage des primipares à la traite » - « Thermisation du colostrum » afin de collecter les informations sur les pratiques en élevages et de synthétiser les résultats. 2/ Mettre en place un groupe opérationnel autour de la problématique de la pénibilité en fromagerie : «Faciliter le travail en fromagerie en s'appuyant sur une approche ergonomique ».
Indicateurs de résultats	Nombre d'éleveurs et de prescripteurs destinataires des résultats.
Indicateurs de suivi	Création de rapports de résultats.
Pilotes	CRACVL
Mise en œuvre	CAs
Partenaires	Membres de la filière caprine
Calendrier	1/Ces deux thématiques seront explorées à mi-parcours du CAP filière début 2019 ; 2/AMI PEI 2016.
Coût	1/A définir à mi-parcours 2/Projet AMI PEI = <b>6 500€</b> (pour mémoire)
Demande Conseil Régional	-
Bénéficiaires	CAs
Demande Etat	
Autres financeurs	FEADER

**Contrat d'Appui aux Projets Caprins 2017-2021**  
**AXE D. PERFORMANCES EN ELEVAGES**

<b>ACTION D.1</b>	<b>Anticiper le changement climatique pour sécuriser l'alimentation des troupeaux</b>
Objectifs action	Sécuriser l'autonomie alimentaire des systèmes et rester en adéquation avec les conditions de production des AOP, informer et préparer les éleveurs au changement climatique sur le long terme et proposer des pistes d'adaptation.
Description actions	<p><b>1/ Poursuivre les travaux engagés dans le cadre du programme Herbe et Fourrages</b></p> <p>L'affouragement en vert (finalisation des travaux sur 2017) : production de références (retour d'expériences) à partir de 4 fermes pilotes. Elaboration d'une plaquette de résultats.</p> <p>Faire intervenir le réseau Herbe et Fourrage lors des journées départementales et régionales caprines.</p> <p>Adapter les messages et conseils à destination des éleveurs caprins.</p> <p><b>2/Evaluer les impacts du changement climatique à l'horizon 2050, sur les systèmes caprins de la région (pour mémoire)</b></p> <p>Décrire les évolutions du climat aux travers d'indicateurs météorologiques et agroclimatiques.</p> <p>Evaluer les impacts concrets sur les cultures fourragères et systèmes d'élevages.</p> <p><b>3/ Proposer des pistes d'adaptation possibles pour les différents systèmes</b></p> <p>Elevages issus des fermes Réseau caprin CVL. Approche par système d'élevage.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Réunion de préparation de l'étude : 6 agents x ½ journées</li> <li>- Validation travaux de prospective climato agronomique (issus D2) et choix des cas à étudier* (contexte pédoclimatique X Système alimentaire) :6 agents x 1 jour</li> <li>- Simulations sur cas retenus en étape 2/Climat futur moyen, Climat année future spécifique et scénarios d'adaptation envisagés : 6 agents x 2,5 jours</li> <li>- Analyse de la faisabilité des scénarii et adaptations envisagés auprès des éleveurs du réseau de fermes de référence : 6 agents x 1 jour</li> </ul> <p>* A priori, retenir pour les simulations et adaptations :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>· Un système spécialisé pâturage</li> <li>· Un système polyculture élevage foin de luzerne (reste à valider si ce système est bien dans la zone étudiée dans le cadre de CLIMALAIT)</li> <li>· Un système spécialisé enrubannage foin</li> </ul> <p><b>4/ Assurer la valorisation et le transfert de ces travaux</b> = H &amp; F et journée technique</p>
Indicateurs de résultats	Nombre d'éleveurs et prescripteurs destinataires des documents Nombre d'interventions sur le sujet et participation des éleveurs et prescripteurs à ces interventions.
Indicateurs de suivi	Rédaction d'une synthèse (situation climatique initiale et évolutions attendues en 2050, impacts attendues du changement climatique sur les productions fourragères et systèmes fourragers, pour un ou plusieurs systèmes, voies d'adaptation possibles et perception par les éleveurs)
Pilotes	CRACVL
Mise en œuvre	OPA, IDELE
Partenaires	
Calendrier	Avril 2017 - avril 2021
Coût	<p><b>D.1/ TOTAL = 189 229 €</b></p> <p><b>D.1.1/ Réseau Herbe &amp; Fourrage 2017-2021: 172 729 €</b> pour la filière caprine.</p> <p><b>D.1.2/ financement CNIEL</b></p> <p><b>D.1.3/ 16 500 €</b></p> <p>IDELE= 5 jours x 550€ (coût journalier)= <b>2 750€</b></p> <p>OPA= 25 jours x 550€ (coût journalier) = <b>13 750€</b></p>

	<b>D.1.4/ H&amp;F et action E.1</b>
Demande Conseil Régional	<b>D.1/ TOTAL = 35 887 €</b> <b>D.1.1/ 20% = 27 637 €</b> <b>D.1.3/ 50%= 8 250 €</b>
Bénéficiaires	OPA, Réseau H& F, IDELE
Demande Etat	
Autres financeurs	FEADER= 110 546 € Chambres d'agricultures du Centre-Val de Loire = 34 546€ CNIEL

**Contrat d'Appui aux Projets Caprins 2017-2021**  
**AXE D. PERFORMANCES EN ELEVAGES**

<b>ACTION D.2</b>	<b>Assurer la rentabilité des ateliers laitiers et fromagers</b> <b>Sensibiliser et rendre attractif le conseil auprès d'éleveurs</b>
Objectifs action	<p>Pour les éleveurs laitiers : les accompagner dans une meilleure gestion de leur production en maîtrisant leurs coûts de production.</p> <p>Pour les fromagers : les accompagner dans la vente de leur produit « au juste prix ». Il s'agit donc de connaître son coût de production pour améliorer sa performance économique d'une part et valoriser ses produits.</p> <p>Un certain nombre d'éleveurs rencontrant des difficultés n'ont pas accès à l'appui technique ou à la formation, par manque de moyen mais aussi de connaissance des outils proposés. S'y ajoute parfois un manque de temps, de motivation ou d'intérêt.</p> <p>Argumenter et convaincre : l'objectif est donc d'aller à leur rencontre pour les informer et les inciter à entrer dans les dispositifs d'accompagnement et de conseil.</p> <p>Poursuivre les appuis techniques individuels auprès des éleveurs afin d'assurer la pérennité des exploitations caprines</p>
Description actions	<p><b>D.2.1/Acquisition de références sur la rentabilité des ateliers fromagers fermiers</b> Observatoire du prix des fromages (à valoriser auprès des prescripteurs). Analyse de la rentabilité en fonction de la gamme de produits et des circuits de commercialisation. Enrichissement du guide « commercialisation des fromages en CVL ».</p> <p><b>D.2.2/Accompagner les éleveurs (livreurs et fromagers) avec la mise en place de suivis individuels du coût de production.</b> Utilisation d'outil <i>ad hoc</i>.</p> <p><b>D.2.3/Donner accès aux éleveurs non adhérents au contrôle de performance à leurs données de base sur leur production et au conseil global.</b> Adhésion au contrôle de performance : correspondance de 5 visites d'intervention du technicien dans l'élevage avec engagement de l'éleveur pour un suivi sur 3 ans (= justificatif d'adhésion au contrôle de performance)</p> <p><b>D.2.4/Accompagner à la connexion au schéma génétique</b> Appui technique, pour les éleveurs adhérents au contrôle de performances, pour l'amélioration de la reproduction, de la filiation et de la fertilité (en lien avec le programme Gènes Avenir) : 2 visites (1/2 journée) par élevage. Objectif de suivi : 80 élevages.</p> <p><i>Les résultats de toutes les actions seront diffusés lors des Journées Régionales Caprines et /ou via les bulletins Esprit filière.</i></p>
Indicateurs de résultats	150 éleveurs accompagnés.
Indicateurs de suivi	Guide commercialisation Nombre d'éleveurs engagés.
Pilotes	CRACVL
Mise en œuvre	OPA
Partenaires	
Calendrier	Avril 2017 - avril 2021
Coût	<p><b>D.2/ TOTAL = 177 350 €</b></p> <p><b>D.2.1/ 7 agents x 6 jours x 550 € (coût journalier) = 23 100 €</b></p> <p><b>D.2.2/ 100 coût de production x 415 € = 41 500 €</b></p> <p>1 coût production =</p>

	<p>-Collecte des données en élevage, ½ journée = coût 275€          -Analyse du coût de production : 2 heures en individuel = coût 140€  <b>D.2.3/ 68 750 €</b>          1 375€ x 50 élevages= <b>68 750 €</b>  <b>D.2.4/ 44 000 €</b>          550€ x 80 élevages = <b>44 000 €</b></p>
<p>Demande          Conseil          Régional</p>	<p><b>D.2/ TOTAL = 88 675 €</b>  <b>D.2.1/ 50%= 11 550 €</b>  <b>D.2.2/ 50% = 20 750€</b>  <b>D.2.3/ 50% = 34 375€</b>  <b>D.2.4/ 50% = 22 000€</b></p> <p><i>Soutien aux contrôles de performances = soutien à l'activité liée à la faible densité d'élevage.</i></p>
Bénéficiaires	OPA, CTFC/CA18, IDELE
Demande Etat	FAM ATR Coût de production + autonomie alimentaire= 15 000 € x 4 années. Taux de l'aide= 80% des coûts facturés.
Autres financeurs	

**Contrat d'Appui aux Projets Caprins 2017-2021**  
**AXE D. PERFORMANCES EN ELEVAGES**

<b>ACTION D.3</b>	<b>Valoriser la viande caprine</b>
Objectifs action	Améliorer la valorisation des produits caprins
Description actions	<p><b>1/ Identifier les pratiques d'engraissement des chevreaux et la valorisation des réformes et activité des structures d'abattages et de commercialisation de la région et définir les pistes de développement de la filière.</b></p> <p>Stagiaire 6 mois</p> <p>Recenser les pratiques d'élevages et les débouchés  <i>(Capitaliser en partie sur les travaux réalisés dans le Cher et l'Indre-et-Loire)</i></p> <p><b>2/Proposer de nouvelles actions leviers à l'issue de l'étude</b></p>
Indicateurs de résultats	Nombre d'élevages sensibilisés
Indicateurs de suivi	Rapport de stage, invitation, émargement
Pilotes	CRACVL
Mise en œuvre	OPA
Partenaires	Membres de la filière
Calendrier	2018-2021
Coût	<p><b>D.3/TOTAL = 60 000 €</b></p> <p><b>D.3.1/ Stagiaire = 9 000 €</b></p> <p>Coordination CRACVL= 20 jours x 550€ (coût journalier) = <b>11 000 €</b> (pour mémoire)</p> <p><b>D.3.2/nouvelles actions : temps de réalisation et supports= 40 000 €</b> (pour mémoire)</p>
Demande Conseil Régional	<p><b>D.3/ TOTAL = 4 500 €</b></p> <p>50% coût stagiaire</p>
Bénéficiaires	CRACVL
Demande Etat	
Autres financeurs	
Observation	Lien avec le Casdar « Faisabilité d'engraisser des chevreaux en élevage ».

**Contrat d'Appui aux Projets Caprins 2017-2021**  
**AXE D. PERFORMANCES EN ELEVAGES**

<b>ACTION D.4</b>	<b>Suivi technico-économique pré-installation à post installation sur 18 mois</b>
Objectifs action	Accompagner les porteurs de projets dans la définition et la mise en œuvre de son projet en production caprine (création d'atelier ou reprise d'exploitation). Renforcer l'approche technico-économique dans le montage du projet et dans le suivi de la mise en œuvre.
Description actions	3 visites technico-économiques d'un conseiller élevage caprin au cours des 18 mois suivant l'installation, en relation avec le conseiller installation.
Indicateurs de résultats	Nombre de projets accompagnés
Indicateurs de suivi	Nombres de visites réalisées
Pilotes	CRACVL
Mise en œuvre	OPA
Partenaires	
Calendrier	Avril 2017 - avril 2021
Coût	<b>D.4/ 26 400€</b> 16 porteurs de projet x 3 jours conseiller élevage x 550€ (coût journalier) = <b>26 400€</b> Coordination CRACVL
Demande Conseil Régional	L'aide du Conseil Régional est assurée par le CAP Installation
Bénéficiaires	OPA
Demande Etat	
Autres financeurs	Autofinancement des bénéficiaires
Observation	Renvoi vers le CAP Installation avec un module technique dans l'exploitation au cours des 18 premiers mois.

**Contrat d'Appui aux Projets Caprins 2017-2021**  
**AXE D. PERFORMANCES EN ELEVAGES**

<b>ACTION D.5</b>	<b>Amélioration du bien-être animal et ergonomie des installations : investissements en élevage</b>
<b>Objectifs action</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- diminuer la pénibilité et améliorer la productivité du travail et la sécurité des hommes ;</li> <li>- permettre une évolution du système vers une amélioration de l'autonomie alimentaire ;</li> <li>- permettre une amélioration du bien-être animal</li> <li>- permettre d'améliorer la préparation sanitaire</li> </ul>
<b>Description actions</b>	<p><b>Soutien aux investissements dans les élevages :</b>  <u>Favoriser les investissements dans les élevages, pour des équipements :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- permettant de diminuer la pénibilité et d'améliorer la productivité du travail et la sécurité des hommes ;</li> <li>- permettant une évolution du système vers une amélioration de l'autonomie alimentaire ;</li> <li>- permettant une amélioration du bien-être animal</li> <li>- permettant d'améliorer les aspects sanitaires</li> </ul> <p><u>Investissements éligibles :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Construction, rénovation, extension de bâtiment d'élevage et de stockage de fourrages</b> avec bardage et charpente bois SAUF si portée &gt; à 15 mètres bardage obligatoire uniquement : gros œuvre, plomberie, le stockage et le traitement des effluents d'élevage et stockage et traitement des eaux blanches, électricité, auges et abreuvoirs, râteliers, récupération et stockage des eaux de pluies, filets brise vents et terrassement.</li> <li>- <b>Aménagement de bâtiments d'élevage existants</b> (maçonnerie, terrassement, électricité, plomberie, contention et matériel).</li> <li>- <b>Salle de traite</b> (rénovation/modernisation d'installation existante) : aménagement du local : aire de manœuvre, sols, murs et plafonds, équipement pour le nettoyage du local et du matériel. Matériel de traite (griffes, décrochage automatique, compteur à lait...) ; distributeur de concentrés ; revêtement antidérapant fosse et quai, chiens électriques ; tanks à lait et accessoires ; prérefroidisseur.</li> <li>- <b>Contention</b> : barrières fixes et mobiles, portillons, cornadis, cage d'écornage, cage de retournement, bascules.</li> <li>- <b>Au pâturage</b>: systèmes d'abreuvement, aménagement de point d'eau, bords de mare ou de cours d'eau, pompe éolienne ou solaire, passage canadiens, matériel de clôture, broyeur à disque sous clôture.</li> <li>- <b>Ambiance bâtiment, sanitaire</b> : isolation, cheminées et ou chapeau d'aération, systèmes de ventilation et régulation automatique, brumisateurs, dispositif de désinfection de l'eau.</li> <li>- <b>Alimentation</b> : matériel de séchage du fourrage, griffe de reprise du fourrage, silos de stockage d'aliments et concentrés et dispositif de reprise (trémies, vis,...), fabrication d'aliment à la ferme et de distribution automatisée ou mécanisée des aliments: cellules, broyeurs et aplatisseurs, désileuses, remorques distributrices mélangeuses ou non, pailleuse-distributrice, autochargeuse.</li> <li>- <b>Matériels et asservissement électronique, robotique, logiciels spécifiques</b>: distribution aliment, identification électronique, vidéosurveillance, matériels de surveillance sanitaire.</li> </ul> <p><i>Ne sont pas considérés comme un simple remplacement et sont éligibles les dépenses d'acquisition d'un bien en remplacement d'un bien amorti au plan comptable.</i></p> <p>NB : Les investissements liés à la transformation en fromagerie et à la commercialisation peuvent être accompagnés sous réserve de disponibilités des crédits par les CRST (Contrat Régionaux de Solidarité Territoriale).</p>
<b>Indicateurs de résultats</b>	90 projets sur 4 ans
<b>Indicateurs de suivi</b>	Nombre de dossier CAPEX Nombre de projets d'investissement
<b>Pilotes</b>	CRACVL
<b>Mise en œuvre</b>	OP, OPA, laiteries

<b>Partenaires</b>	
<b>Calendrier</b>	Avril 2017 - avril 2021
<b>Coût</b>	<b>3 700 000 €</b>
<b>Participation du Conseil Régional</b>	<p><b>Projets dont les dépenses éligibles sont comprises entre 4 000 € et 10 000 € HT : la procédure CAPEX hors FEADER s'applique :</b></p> <p>Taux de base d'aide publique : <b>20%</b>  Bonifications : <b>+10%</b> pour les exploitations engagées en agriculture biologique ou dans un signe officiel de qualité</p> <p><b>Projets dont les dépenses éligibles sont strictement supérieures à 10 000 € HT : Montant d'investissement éligible plafonné à 90 000€ HT.</b></p> <p><b>1) Pour les projets éligibles et sélectionnés au TO.41 « Investissements productifs dans les exploitations agricoles » du PDRR</b>  Le taux d'aide publique et les bonifications possibles sont celles du PDRR, ces taux s'appliquent en fonction des investissements éligibles inscrits dans chacun des CAP.</p> <p>Pour les investissements productifs (hors mise aux normes, hors CUMA)</p> <p>Taux de base d'aide publique (à parité Région / FEADER) : 20%</p> <p>Bonifications (cumul max de 40% / 50% pour un jeune agriculteur ou une exploitation engagée en Agriculture Biologique) :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>+ 10% pour les <u>bénéficiaires prioritaires</u> (jeunes agriculteurs <u>ou</u> exploitations engagées en agriculture biologique <u>ou</u> dans un signe officiel de qualité).</li> <li>+ 10% pour les <u>projets agro-écologiques</u> : opérations d'économie d'énergie <u>ou</u> de réduction des intrants.</li> <li>+ 10% sur les <u>territoires prioritaires</u> (le siège d'exploitation ou au moins une parcelle de l'exploitation située dans un territoire prioritaire) au regard des enjeux de réduction d'intrants (territoire sous contrat Agences de l'eau).</li> <li>+ 10% pour les <u>priorités régionales de développement rural</u> .</li> </ul> <p>Majoration du taux de base bonifié (cumul max 75% d'aide publique):</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>+ 15 % pour les projets collectifs portés par un GIEE.</li> <li>+ 10% pour les opérations bénéficiant d'un soutien dans le cadre d'un Partenariat Européen pour l'Innovation (PEI).</li> </ul> <p><b>2) Pour les projets non éligibles et non sélectionnés au TO.41 « Investissements productifs dans les exploitations agricoles » du PDRR, la procédure CAPEX s'applique :</b>  Le taux d'aide publique et les bonifications possibles sont celles du PDRR, ces taux s'appliquent en fonction des investissements éligibles inscrits dans le CAP.</p> <p>Bonifications : cumul max de <b>30%</b></p>
<b>Bénéficiaires</b>	<p><u>Bénéficiaires:</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- éleveurs de la région Centre-Val de Loire</li> <li>- pour les éleveurs en zone AOP : être adhérent à un cahier des charges AOP.</li> <li>- posséder au moins 40 chèvres en transformation fromagère ou au moins 80 chèvres en élevage « laitier ».</li> <li>- engagé dans au moins une des actions du CAP filière ou adhérent CMBPEC ou GBPH</li> <li>- ne pas avoir bénéficié d'une aide à l'investissement du CAP filière sur la durée du CAP.</li> </ul>
<b>Demande Conseil Régional</b>	<b>D.5/ TOTAL = 460 000 €</b>
<b>Demande Etat</b>	
<b>Autres financeurs</b>	FEADER= 300 000€

**Contrat d'Appui aux Projets Caprins 2017-2021**  
**AXE D. PERFORMANCES EN ELEVAGES**

<b>ACTION D.6</b>	<b>Soutenir des projets d'étude innovants</b>
Objectifs action	Mettre en place des projets innovants d'expérimentation pour répondre aux problématiques des éleveurs caprins
Description actions	<b>1/Méthodes alternatives de gestion du parasitisme dans les élevages caprins pâturant AMI PEI 2016</b> <b>2/Valorisation en ferme de l'identification électronique des troupeaux caprins AMI PEI 2016</b> <b>3/Nouvelles thématiques identifiées au cours des premières années du CAP</b>
Indicateurs de résultats	
Indicateurs de suivi	
Pilotes	CRACVL
Mise en œuvre	OPA, INRA, autres acteurs de la filière
Partenaires	
Calendrier	2017-2021
Coût	
Demande Conseil Régional	
Bénéficiaires	
Demande Etat	
Autres financeurs	AAP PEI

**Contrat d'Appui aux Projets Caprins 2017-2021**  
**AXE E. COMMUNICATION FILIÈRE**  
**ET NOTORIETE DES FROMAGES DE CHÈVRE DU CENTRE VAL DE LOIRE**

<b>ACTION E.1</b>	<b>Communication interne filière</b>
Objectifs action	Favoriser la « culture filière » entre les différents interlocuteurs caprins Les échanges d'informations entre les différents échelons de la filière sont indispensables. En effet, les évolutions tant portées sur la conjoncture que sur les progrès technico-économiques se doivent d'être véhiculées. Aussi, dans un souci de cohésion au sein de la filière, deux outils sont proposés. D'une part, la création et diffusion semestrielle d'un bulletin d'information « Esprit Filière ». D'autre part, l'organisation de journées caprines régionales et départementales une fois par an. Ces journées sont l'occasion pour les éleveurs de mieux appréhender leur environnement et les problématiques actuelles tout en abordant de manière plus directe les différents interlocuteurs de la filière.
Description actions	<b>E1-1/ Création et diffusion d'un bulletin d'information « Esprit Filière Caprine »</b> Conception, impression et diffusion du bulletin par le biais des laiteries, des AOP et des chambres d'agricultures. Envoi également aux partenaires de la filière (financiers).  <b>E1-2/ Organisation de journées annuelles d'information</b> - Organisation d'une journée régionale caprine annuelle  <b>E1-3/ Communication sur le projet de filière CAP Caprin 3<sup>ème</sup> génération</b> - Organisation d'une journée de lancement du CAP - Réalisation de 2 plaquettes de communication (à destination des éleveurs et à destination des techniciens)  <b>E1-4/ Communication sur le réseau d'acteurs de la filière</b> - Organisation d'une page caprine sur le site Internet de la CRACVL et celui du CRIEL avec liens vers site des travaux des partenaires.
Indicateurs de résultats	- 4 publications à 1500 exemplaires - 4 journées régionales caprines (JRC) - 1 journée de lancement - 2 plaquettes - 1 page internet actualisée
Indicateurs de suivi	Nombre de bulletin réalisés Nombre de journées régionales caprines organisées Nombre d'éleveurs présents aux journées d'information Plaquettes d'information Modification apportées sur la page internet
Pilotes	CRIEL et CRACVL
Mise en œuvre	CRIEL, CAs, CRACVL
Partenaires	La filière
Calendrier	Avril 2017 - avril 2021
Coût	<b>E1/ TOTAL = 26 600€</b> <b>E1-1/</b> 4 publications x 900 € (impression et diffusion) = <b>3 600 €</b> <b>E1-2/</b> 4 JRC x 3 500 € (coûts réels : salle, intervenants, coûts logistiques,...) = <b>14 000 €</b> <b>E1-3/</b> journée de lancement = <b>4 000 €</b> (comprenant conception, impression et envois) <b>E1-4/</b> temps agents CRACVL= 10 jours sur durée du CAP x 550€/j = <b>5 500€</b>
Demande Conseil Régional	<b>E1/ TOTAL = 12 800 €</b> E1-1/ 50% = 1 800 € E1-2/ 50% = 7 000 € E1-3/ 100% = 4 000 €
Bénéficiaires	CRIEL
Demande Etat	-
Autres financeurs	E1-1/ 25% CRIEL ; 25% CRACVL E1-2/ 25% CRIEL journée régionale ; 25% CRACVL

**Contrat d'Appui aux Projets Caprins 2017-2021**  
**AXE E. COMMUNICATION FILIÈRE**  
**ET NOTORIETE DES FROMAGES DE CHÈVRE DU CENTRE VAL DE LOIRE**

<b>ACTION E.2</b>	<b>Capitaliser autour des salons pour développer la notoriété des 5 AOP caprines du Centre-Val de Loire</b>
Objectifs action	Assurer la promotion et développer la notoriété des 5 AOP en participant à différentes manifestations culturelles et gastronomiques. La présence des 5 AOP sur les salons doit être un plus pour chacune des AOP en terme de notoriété et d'association à la région Centre-Val de Loire, première région française en signes de qualité.
Description actions	<b>E2-1/ Présence du CRIEL et des 5 AOP sur trois salons</b> Le SIA à Paris, Ferm'Expo à Tours et le salon de la gastronomie et des vins d'Orléans. Poursuite du partenariat avec Dev'up pour la mise en avant de la signature « © du Centre-Val de Loire »  <b>E2-2/ Créer un réseau d'éleveurs ambassadeurs</b> Constituer un réseau d'éleveurs, fromagers fermiers, qui participent à des « salons » spécialisés agriculture et/ou gastronomie <u>hors région</u> . Leur proposer d'être les ambassadeurs des 5 fromages AOP de la région Centre-Val de Loire lors de ces manifestations avec une mise à disposition de divers outils de communication. Une formation d'une demi-journée, à destination de ces éleveurs, sera à prévoir avant le lancement de cette action afin d'expliquer le message que souhaite véhiculer l'interprofession et les AOP, le fonctionnement ...  Prise en charge d'un coût journée de l'éleveur et d'une partie du coût du stand.
Indicateurs de résultats	Nombre de salons auxquels nous participons Nombre d'éleveurs ambassadeurs
Indicateurs de suivi	Rapport sur les manifestations, nombre de visiteurs...
Pilotes	CRIEL
Mise en œuvre	CRIEL
Partenaires	ODG des AOP
Calendrier	Avril 2017 - avril 2021
Coût	<b>E2/ TOTAL = 170 000 €</b> <b>E2-1/</b> - 4 éditions du SIA x 30 000 € = 120 000 € - ≈ 2 autres salons / an x 4 = 30 000 € <b>E2-2/ Prise en charge d'une partie du coût du stand et d'un coût jour</b> 4 salons / an x 3 jours / salon x 250 €/jour de présence + 500 € / salon (coût stand) = 5 000 € / an → Soit 20 000 €
Demande Conseil Régional	<b>E2/ TOTAL = 85 000 €</b> <b>E2-1/ 50% = 75 000 €</b> <b>E2-2/ 50% = 10 000 €</b>
Bénéficiaires	CRIEL
Demande Etat	-
Autres financeurs	Autofinancement du bénéficiaire

**Contrat d'Appui aux Projets Caprins 2017-2021**  
**AXE E. COMMUNICATION FILIÈRE**  
**ET NOTORIETE DES FROMAGES DE CHÈVRE DU CENTRE VAL DE LOIRE**

<b>ACTION E.3</b>	<b>Promouvoir les 5 fromages de chèvre AOP du Centre-Val de Loire</b>
Objectifs action	<p>Conception et réalisation d'une campagne de communication et de promotion collective en faveur des fromages de chèvre du Centre-Val de Loire sur le marché français pour une durée de 4 années.</p> <p>Les principaux objectifs sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- d'entretenir et de développer la notoriété de nos fromages</li> <li>- mettre en avant l'identité caprine régionale</li> </ul>
Description actions	<p>Pour atteindre ces objectifs, il conviendra :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- de s'attacher à faire connaître les 5 noms de nos AOP et les associer à un territoire et à un/des terroirs ;</li> <li>- de continuer à faire évoluer l'image de nos fromages de chèvre vers plus d'accessibilité et de quotidienneté à travers leur utilisation en cuisine notamment, sans pour autant perdre de vue le plateau de fromages, et sans les banaliser.</li> </ul> <p>Afin de mettre en œuvre ce programme, nous lancerons un « appel d'offres » auprès d'agences de communication. Pour plus de cohérence, nous souhaitons nous engager sur un programme de quatre années, avec la même agence. Elle aura notamment pour missions de :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Capitaliser sur les relations presse qui ont été établies ces dernières années;</li> <li>- Proposer plusieurs événements presse et bloggeurs pouvant ou non être également proposés au grand public ;</li> <li>- Exploiter l'univers graphique déjà créé (possibilité de le faire évoluer)</li> <li>- Prévoir la création de nouvelles recettes (envisager un concours auprès de lycées hôteliers ?) ;</li> <li>- Faire des propositions graphiques innovantes et dans l'air du temps</li> <li>- Faire preuve d'originalité et de créativité.</li> </ul> <p>Le Conseil Régional participera à l'audition des agences de communication et sera convié également aux réunions d'étapes.</p>
Indicateurs de résultats	Retombées presse et média (nb d'articles parus, magazines « touchés », reportages TV,...)
Indicateurs de suivi	Bilan annuel présenté par l'agence Outils créés
Pilotes	CRIEL
Mise en œuvre	CRIEL
Partenaires	ODG des AOP
Calendrier	Avril 2017 - avril 2021
Coût	<b>E.3/</b> <b>Coût global estimé à 260 000 €</b> <b>Coût éligible = 180 000 € (soit ≈ 45 000 € / an)</b>
Demande Conseil Régional	<b>E.3/ 50% = 90 000 €</b>
Bénéficiaires	CRIEL
Demande Etat	-
Autres financeurs	CRIEL et AOP
Observations	<p>Les ODG regroupent producteurs laitiers, fermiers, transformateurs et affineurs. Ils assurent la défense et la promotion de leur AOP.</p> <p>Ils participent aux actions de défense et de protection du nom, du produit et du terroir, aux actions de promotion et de valorisation du produit ainsi qu'à la connaissance économique du secteur. La promotion et la défense de l'appellation est donc une mission importante. A ce titre et compte tenu des spécificités et contraintes de chacun, chaque ODG met en place sa propre stratégie de communication au travers d'actions de « filières locales ».</p>

BUDGET PREVISIONNEL CAP CAPRIN 3<sup>ème</sup> génération

ACTION		Détail	Pilotes et bénéficiaires	Coût	Aide	Estimation FEADER
<b>Axe A- RENOUELEMENT DES GENERATIONS AGRICOLES</b>						
A1	<b>Prospection de futurs candidats à l'installation</b>	A1-1/ Communiquer auprès des professionnels via différents médias A1-2/ Participer au salon Capr'innov A1-3/ Créer un réseau d'éleveurs témoins	Pilotes : CRIEL et CRACVL B : CRIEL, CAs, PAI	59 050 €	30 075 €	
A2	<b>Sensibiliser les prescripteurs de la filière à la nécessité de soutenir l'installation caprine</b>	A2-1/Organisation de 2 journées de sensibilisation sur la durée du CAP. (Travail en lien avec PAI) A2-2/Organisation de journées d'échanges départementales (étudiants / acteurs de la filière caprine)	Pilotes : CRACVL et CRIEL B : CRIEL	16 100 €	2 750 €	
A3	<b>Diversification avec partenariat céréaliers / éleveurs caprins</b>	A3-1/ Expertise juridique et faisabilité technico-économique A4-2/Rencontre des acteurs de la filière grande culture	Pilote : CRACVL B : -	- €	- €	
A4	<b>Préparer les éleveurs à la transmission de leur exploitation</b>	A4-1/ Elaboration d'une liste d'éleveurs à accompagner A4-2/ Visites en élevages	Pilote : CRACVL B : OPA	61 050 €	28 875 €	
A5	<b>Accompagner la filière à se structurer</b>	Appui à la création d'associations/organisations de producteurs caprins.	Pilote : CRIEL B : "OP"/ APLFC	22 000 €	11 000 €	
<b>TOTAL AXE A</b>				<b>158 200 €</b>	<b>72 700 €</b>	
<b>Axe B -QUALITE SANITAIRE DES LAITS ET TRANSFORMATION FROMAGERE FERMIERE</b>						
B1	<b>Animer et coordonner la dynamique du réseau des techniciens fromagers fermiers et des AOP de la région Centre-Val de Loire</b>		Pilote : CTFC/CA18 B : CTFC/CA18	44 000 €	22 000 €	
B2	<b>Accompagner les producteurs fromagers fermiers du Centre-Val de Loire</b>	B2-1/ Mise en place d'un conseil préventif en technologie fromagère fermière	Pilote : CTFC/CA18	60 500 €	30 250 €	

ACTION		Détail	Pilotes et bénéficiaires	Coût	Aide	Estimation FEADER
		B2-2/ Conception et suivi de projets pour les nouveaux ateliers	B : CTFC/CA18, groupe techniciens fromagers			
B3	<b>Déploiement du GBPPLC pour une meilleure maîtrise sanitaire du lait</b>	<p>B3-1/Réalisation de supports de formation à destinations des éleveurs et des conseillers caprins</p> <p>B3-2/ Conception et réalisation d'outils de communication à afficher dans les élevages</p> <p>B3-3/ Journée de lancement et d'approfondissement du GBPPLC à destination des conseillers caprins et laiteries de la région</p> <p>B3-4/ Organisation de 1/2 journées de transfert d'informations à destination des éleveurs laitiers &amp; fromagers</p> <p>B3-5/ ATI préventif sur la thématique "maîtrise de la qualité du lait cru de chèvre"</p> <p>B3-6/ AT maîtrise numération cellulaire du lait de chèvre</p>	<p>Pilotes : CTFC/CA18, CRIEL</p> <p>B : CTFC/CA18, CRIEL, OPA, Laiteries, GDS</p>	89 250 €	38 125 €	
B4	<b>Mise en place d'un guide de gestion des alertes sanitaires</b>	<p>B4-1/ Harmonisation régionale d'un protocole de gestion des alertes</p> <p>B4-2/ Impression et diffusion</p>	<p>Pilote : APLFC</p> <p>B : APLFC/GDS</p>	21 150 €	10 575 €	
B5	<b>Etudes techniques fromagères du Centre Technique Fromager Caprin de la région Centre-Val de Loire</b>	Etude d'approfondissement afin d'enrichir les laits en flores positives et améliorer les aptitudes acidifiantes.	<p>Pilote : CTFC/CA18</p> <p>B : CTFC/CA18</p>	19 000 €	9 500 €	
B6	<b>Etude sur la diversité sensorielle des fromages</b>	Pour mémoire, PEI	<p>Pilotes : CTFC/CA18, AOP SMT</p> <p>B : CTFC/CA18, AOP SMT</p>	- €	- €	
B7	<b>Accompagnement des fromagers fermiers au GBPH</b>	ATI : mise en place GBPH sur l'atelier	Pilote : CTFC/CA18	22 000 €	11 000 €	

ACTION		Détail	Pilotes et bénéficiaires	Coût	Aide	Estimation FEADER
		de transformation	B : CTFC/CA18, GDS			
<b>TOTAL AXE B</b>				<b>255 900 €</b>	<b>121 450 €</b>	
<b>Axe C – MAIN D'ŒUVRE ET ORGANISATION DU TRAVAIL</b>						
C1	<b>Favoriser l'emploi qualifié en élevage CAP MAIN D'ŒUVRE</b>	6 pépinières sur la durée du CAP	Pilote : CRACVL B : CRA, CA 37, CA 18, OPA	312 100 €	43 413 €	
C2	<b>Etudier la rentabilité de la main d'œuvre salariée</b>	C2-1/ Définir la méthode d'étude C2-2/Tester la méthodologie C2-3/ Déployer la méthode dans les fermes du réseau et hors réseau C2-4/Exploitation des résultats et création d'un document de résultats C2-5/Valorisation des résultats lors des journées techniques régionales et départementales	Pilote : CRACVL B : CAs, Idele	50 950 €	25 475 €	
C3	<b>Sensibiliser les éleveurs aux solutions existantes visant à réduire les difficultés liés à la problématique de la main d'œuvre et du travail en élevage</b>	C3-1/Création et diffusion de supports de communication innovants (film et BD) C3-2/ Création de références sur la gestion des RH et l'organisation du travail (Gehodes)	Pilote : CRACVL B : OPA Autres f : CRIEL	33 360 €	16 680 €	
C4	<b>Structuration du réseau d'acteurs main d'œuvre et accompagnement à la mise en œuvre de la main d'œuvre partagée</b>	C4-1/ Mettre en place un réseau régional MO C4-2/ Accompagner la mise en place de la MO partagée C4-3/ Etudier et créer un diagnostic de faisabilité d'un "remplacement"	Pilote : CRACVL B : AAP + SR	74 550 €	34 500 €	
C5	<b>Etudier l'approche technique et ergonomie</b>	C5-1/ Mise en place d'un groupe de travail sur 2 thématiques (Apprentissage des primipares à la traite ; Thermisation du colostrum)	Pilote : CRACVL	6 500 €	- €	

ACTION		Détail	Pilotes et bénéficiaires	Coût	Aide	Estimation FEADER
		C5-2/ Groupe opérationnel autour de la problématique de la pénibilité en fromagerie	B : CAs			
<b>TOTAL AXE C</b>				477 460 €	120 068 €	
<b>Axe D – PERFORMANCE DES ELEVAGES CAPRINS</b>						
D1	<b>Anticiper le changement climatique pour sécuriser l'alimentation des troupeaux</b>	D1-1/ Poursuivre les travaux engagés dans le cadre du PHF D1-2/ Evaluer les impacts du changement climatique à l'horizon 2050 sur les systèmes caprins de la région D1-3/ Proposer des pistes d'adaptation possibles pour les différents systèmes D1-4/ Assurer la valorisation et le transfert de ces travaux	Pilote : CRACVL  B : OPA, Idele, Réseau H&F	189 229 €	35 887 €	110 546 €
D2	<b>Assurer la rentabilité des ateliers laitiers et fromagers</b>  <b>Rendre attractif le conseil auprès des éleveurs</b>	D2-1/ Acquisition de références sur la rentabilité des ateliers fromagers fermiers D2-2/ Accompagner les éleveurs avec la mise en place de suivis individuels du coût de production D2-3/ Donner accès aux éleveurs non adhérents au contrôle de performance à leurs données de base sur leur production D2-4/ AT repro/fertilité	Pilote : CRACVL  B : OPA, CTFC/CA18, Idele	177 350 €	88 675 €	
D3	<b>Valoriser la viande caprine</b>	D3-1/ Identifier les pratiques d'engraissement des éleveurs et activité des structures d'abattages et de commercialisation de la région D3-2/ Proposer des actions leviers à l'issue de l'étude	Pilote : CRACVL  B : CRACVL	60 000 €	4 500 €	
D4	<b>Suivi technico-économique pré-installation à post installation sur 18</b>		Pilote : CRACVL	26 400 €	- €	

ACTION		Détail	Pilotes et bénéficiaires	Coût	Aide	Estimation FEADER
	mois		B : OPA			
D5	Amélioration du bien-être animal et ergonomie des installations : investissements en élevage	Soutien aux investissements	Pilote : CRACVL B : Eleveurs	3 700 000 €	460 000 €	300 000 €
D6	Soutenir des projets d'étude innovants		Pilote : CRACVL B : (PEI)	- €	- €	
<b>TOTAL AXE D</b>				<b>4 152 979 €</b>	<b>589 062 €</b>	
<b>Axe E - COMMUNICATION ET NOTORIETE</b>						
E1	Communication interne filière	E1-1/ Création et diffusion d'un bulletin Esprit Filière E1-2/ Organisation de journées annuelles d'informations E1-3/ Communication sur le CAP 3G E1-4/ Communication sur le réseau d'acteurs de la filière	Pilotes: CRIEL et CRACVL B : CRIEL Autres f : CRA	26 600 €	12 800 €	
E2	Capitaliser autour des salons pour développer la notoriété des 5 AOP Caprines du Centre-Val de Loire	E2-1/Présence du CRIEL et des 5 AOP sur trois salons E2-2/ Créer un réseau d'éleveurs ambassadeurs	Pilote : CRIEL B : CRIEL	170 000 €	85 000 €	
E3	Promouvoir les 5 fromages de chèvre AOP du Centre-Val de Loire	Programme de promotion sur 4 ans	Pilote : CRIEL B : CRIEL	260 000 €	90 000 €	
<b>TOTAL AXE E</b>				<b>456 600 €</b>	<b>187 800 €</b>	
<b>TOTAL CAP 3G</b>				<b>5 501 139 €</b>	<b>1 091 080 €</b>	<b>410 546 €</b>



# STRATEGIE DE COMMUNICATION

## CRIEL CAPRIN DU CENTRE

2017-2021

# SOMMAIRE

<b><u>1</u></b>	<b><u>Les fromages de chèvre AOP du Centre-Val de Loire</u></b> .....	<b>46</b>
1.1	<u>Contexte</u> .....	46
1.2	<u>Les AOP en chiffres (2015)</u> .....	46
<b><u>2</u></b>	<b><u>La stratégie des ODG du Centre-Val de Loire</u></b> .....	<b>47</b>
2.1	<u>Les orientations de communication des ODG</u> .....	47
2.1.1	<u>Le CHAVIGNOL</u> .....	47
2.1.2	<u>Le POULIGNY SAINT PIERRE</u> .....	47
2.1.3	<u>Le SAINTE -MAURE DE TOURAINE</u> .....	48
2.1.4	<u>Le SELLES-SUR-CHER</u> .....	48
2.1.5	<u>Le VALENÇAY</u> .....	48
2.2	<u>Vers une communication collective</u> .....	48
2.3	<u>Les cinq AOP de la région Centre-Val de Loire : un regroupement qui fait sens</u> .....	49
2.3.1	<u>Selon les consommateurs</u> .....	49
2.3.2	<u>Selon les ODG</u> .....	49
<b><u>3</u></b>	<b><u>Bilan des actions collectives [2013 – 2016]</u></b> .....	<b>50</b>
3.1	<u>Salons gastronomiques</u> .....	50
3.2	<u>Actions d’envergure nationale</u> .....	51
3.2.1	<u>Relations presse 2014</u> .....	51
3.2.2	<u>Relations presse 2016</u> .....	51
3.3	<u>Outils de communication</u> .....	52
<b><u>4</u></b>	<b><u>Ambitions &amp; perspectives [2017 – 2021]</u></b> .....	<b>53</b>
4.1	<u>Programme d’actions</u> .....	53
4.1.1	<u>Promouvoir les 5 fromages de chèvre AOP du Centre-Val de Loire</u> .....	53
4.1.2	<u>Capitaliser autour des salons pour développer la notoriété des 5 AOP caprines du Centre-Val de Loire</u> 54	
4.2	<u>Fonctionnement</u> .....	54

## 1 Les fromages de chèvre AOP<sup>1</sup> du Centre-Val de Loire

### Contexte

La région Centre-Val de Loire est la 1<sup>ère</sup> région française en « signes de qualité » avec la présence de 5 AOP caprines sur son territoire, sur 14 AOP caprines en France.

Les 5 fromages de chèvre AOP de la région Centre-Val de Loire, **le Chavignol, le Pouligny Saint Pierre, le Sainte-Maure de Touraine, le Selles-sur-Cher et le Valençay**, caractérisent la filière caprine de la région.

L'enquête réalisée par le CRIEL auprès des laiteries, dans le cadre du diagnostic du territoire caprin Centre, a démontré tout l'intérêt qu'elles portent pour les 5 AOP. Elles représentent un véritable atout pour la région et ses opérateurs, tant sur la valorisation finale des produits que sur l'image qu'en ont les consommateurs. L'appellation d'origine permet une différenciation et apporte de la valeur. Derrière la notion d'AOP, ce sont des Hommes, des territoires et des terroirs.

**Le lait cru** est aujourd'hui intimement lié aux 5 AOP de la région. Certaines laiteries lui reconnaissent un caractère indispensable et nécessaire à la préservation de certaines AOP. En effet, pour des produits « copiables », la différenciation se fait aujourd'hui grâce au lait cru. Deux d'entre eux sont d'ailleurs aujourd'hui fortement concurrencés par leurs équivalents génériques : la bûche cendrée pour le Sainte Maure de Touraine et le crottin pour le Chavignol.

### Les AOP en chiffres (2015)

CHAVIGNOL	POULIGNY-SAINT-PIERRE	SAINTE-MAURE DE TOURAINE	SELLES-SUR-CHER	VALENÇAY
<ul style="list-style-type: none"> <li>• 72 producteurs de lait</li> <li>• 45 producteurs fermiers</li> <li>• 1 laiterie, 3 affineurs</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 29 producteurs de lait</li> <li>• 8 producteurs fermiers</li> <li>• 2 laiteries, 1 affineur</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 126 producteurs de lait</li> <li>• 43 producteurs fermiers</li> <li>• 7 laiteries, 3 affineurs</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 40 producteurs de lait</li> <li>• 28 producteurs fermiers</li> <li>• 5 laiteries, 4 affineurs</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 42 producteurs de lait</li> <li>• 32 producteurs fermiers</li> <li>• 5 laiteries, 2 collecteurs, 4 affineurs</li> </ul>
AOC : 1976 AOP : 1996	AOC : 1972 AOP : 2009	AOP : 1990	AOC : 1975 AOP : 1996	AOC : 1998 AOP : 2006

Si trois des cinq fromages de chèvre en AOP connaissent une croissance dynamique en termes de volumes produits et fabrications, cela n'est pas vrai pour le Pouligny Saint Pierre qui n'a pas augmenté son volume de production en 10 ans ni le Chavignol qui observe une baisse de volume de 20%. (cf. Figure 1)

<sup>1</sup> Appellation d'Origine Protégée

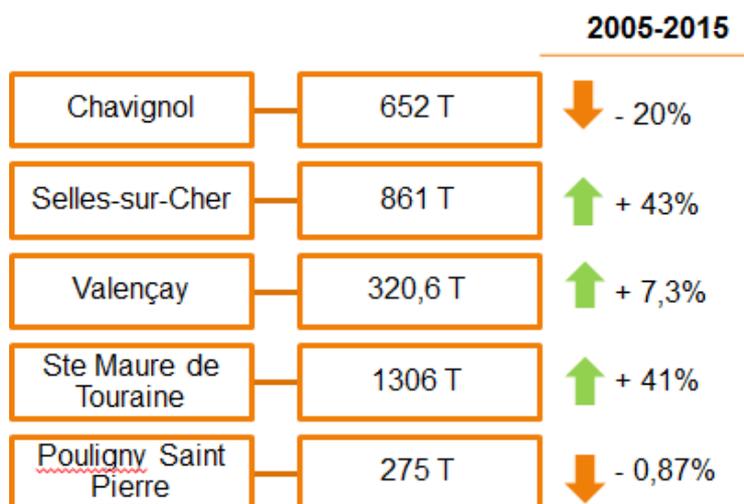


Figure 1 - Tonnes de fromages commercialisées en 2016 et évolution de 2005 à 2015

## La stratégie des ODG<sup>2</sup> du Centre-Val de Loire

Les ODG regroupent producteurs laitiers, fermiers, transformateurs et affineurs. Ils assurent la défense et la promotion de leur AOP.

Ils participent aux actions de défense et de protection du nom, du produit et du terroir, aux actions de promotion et de valorisation du produit ainsi qu'à la connaissance économique du secteur.

### Les orientations de communication des ODG

La promotion et la défense de l'appellation est donc une mission importante. A ce titre et compte tenu des spécificités et contraintes de chacun, chaque ODG met en place sa propre stratégie de communication.

#### Le CHAVIGNOL

Les objectifs de l'ODG Chavignol sont doubles :

1. Se différencier du crottin générique dont les parts de marché sont en croissance constante.
2. Assurer la production de fromages AOP (augmentation des volumes sous AOP). Comme dit précédemment, le Chavignol a perdu 20% de ses volumes en 10 ans, causé ces dernières années par la concurrence avec le crottin générique et quelques problèmes sanitaires. *L'ambition est de retrouver un niveau de vente d'environ 1200 T/an.*

Pour répondre au premier objectif, l'ODG mise sur de multiples actions visant à marteler un message unique : « le Chavignol, le grand cru des crottins » : relations presse, outils de communication, se rapprocher des adhérents qui sont l'un des vecteurs importants de communication...

#### Le POULIGNY SAINT PIERRE

Faute de moyens, les actions de communication de l'ODG sont limitées. L'ambition est de créer un site internet permettant ainsi de présenter le produit, la zone et les opérateurs.

<sup>2</sup> Organisme de Défense et de Gestion des produits

### Le SAINTE -MAURE DE TOURAINE

L'ODG axe son action sur la revalorisation de l'image de marque du Sainte Maure de Touraine. Chercher les ventes auprès des CSP<sup>3</sup> pour améliorer les volumes et les prix de vente aux intermédiaires. La paille qui le traverse est aujourd'hui un des éléments clés de cette communication, qui permet notamment de le différencier des autres « bûches ».

### Le SELLES-SUR-CHER

Les volumes de l'appellation ont fortement progressé en 10 ans (+43%), dépassant ainsi les 1000 tonnes de fromages. Afin d'accompagner cette progression, l'ODG Selles-sur-Cher souhaite développer le culinaire, capitaliser sur des partenariats locaux et ainsi garder une belle image du produit.

L'ODG Selles-sur-Cher a ainsi souhaité associer le fromage avec un autre produit de marque que sont les vins de Cheverny. De la même façon, l'alliance avec les offices de tourisme permet de faire découvrir la carte des producteurs de l'AOP aux visiteurs de la région. Enfin, l'achat d'espaces a pour objectif de rendre davantage visible le produit pour les consommateurs.

### Le VALENÇAY

Reconnue AOC en 1998 et AOP en 2006, l'appellation Valençay est récente. L'ambition de l'ODG est de créer une identité propre au fromage de Valençay AOP. L'association vin / fromages de Valençay est importante mais ne doit pas se faire au détriment du fromage. Néanmoins, faute de moyen, l'ODG privilégie les actions de communication collectives.

### Vers une communication collective

Dans le cadre de l'élaboration du premier CAP Filière Caprin (2008-2012), les 5 AOP caprines se sont rapprochées et engagées avec le CRIEL Caprin dans le but de mutualiser les moyens autour de la promotion et de mettre en place une identité visuelle commune.

Les orientations stratégiques avaient alors pour objectifs de développer la notoriété de nos 5 AOP, en complément des actions de communications déjà existantes : ANICAP, communication de chacun des syndicats AOP,..., et créer une identité caprine régionale auprès des consommateurs de fromage de chèvre.

En 2013, après 4 ans de communication collective, le CRIEL s'est interrogé sur son bénéfice et les marges de progrès à réaliser. Pour ce faire, nous avons validé ensemble (CRIEL et Conseil Régional) la proposition de réaliser une étude consommateur. Cette étude a ainsi permis de renseigner le CRIEL Caprin sur la notoriété, les usages et modes de consommation des 5 AOP Caprines, et de mieux cerner le profil des amateurs et des non consommateurs de nos fromages pour finalement définir des pistes de communication (cf. Figure 2).

---

<sup>3</sup> CSP : Catégorie Socio Professionnelle

	Crottin de Chavignol 	Ste-Maure-de-Touraine 	Selles-sur-Cher 	Poulligny-St-Pierre 	Valençay 
<b>Circonstances achat</b>	<b>Impulsion (43%)</b> Fêtes (31%) Réflexe (26%)	<b>Fêtes (41%)</b> <b>Impulsion (39%)</b> Promotion (29%)	<b>Impulsion (48%)</b> <b>Fêtes (42%)</b> Réflexe (20%)	<b>Impulsion (50%)</b> <b>Fêtes (45%)</b> Promotion (23%)	<b>Impulsion (48%)</b> <b>Fêtes (46%)</b> Promotion (22%)
<b>Motivation principale d'achat</b>	Une « valeur sûre » (56%)	Son goût (68%)	Son goût (77%)	Sa forme de pyramide (50%)	Varié les plaisirs (54%)
<b>Freins à l'achat</b>	Prix trop élevé (40%), manque de présence à l'esprit (31%)	Méconnaissance du produit (45%)	Méconnaissance du produit (52%)	Méconnaissance du produit (56%)	Méconnaissance du produit (54%)
<b>Type de consommation</b>	Quotidienne, familiale	Familiale, quotidienne	Familiale, entre amis	Familiale, entre amis	Familiale, entre amis
<b>Types d'usages</b>	<b>Le plus multi-usages (41%)</b>	Mixte : plateau à 67%, multi-usages à 32%	Fromage de plateau (76%)	Fromage de plateau (78%)	<b>Le plus fromage de plateau (83%)</b>

Figure 2 - Synthèse de l'étude consommateur

## Les cinq AOP de la région Centre-Val de Loire : un regroupement qui fait sens

### Selon les consommateurs

« Pour les consommateurs, les AOP de la région Centre concentrent à eux cinq la quintessence du fromage de chèvre et en déclinent toutes ses facettes. »

Des fromages qui ont en commun une forte personnalité, des fromages complémentaires, telles étaient les remarques des consommateurs à la question « quelle pertinence du regroupement des 5 AOP caprines en communication ». L'étude consommateurs nous a ainsi confortés dans nos choix.

### Selon les ODG

Dixit le Président de l'AOP Chavignol : « La communication collective ne peut pas avoir pour ambition de développer les ventes. L'objectif est de sortir de nos frontières pour faire parler de nous dans la durée. La notoriété de nos produits est bien le principal objectif de nos actions. »

Dixit le Président de l'AOP Selles-sur-Cher : « La communication collective doit s'attacher à valoriser la notoriété de nos produits. » Les actions collectives et les actions individuelles doivent être complémentaires, même si parfois elles peuvent prendre la même forme, le message n'est pas perçu de la même manière.

Dixit le Président de l'AOP Poulligny Saint Pierre : « Nous prôtons le collectif. Nous avons confiance en notre produit mais il est important de le faire connaître hors région auprès d'un public d'amateur de fromage. »

Dixit le Président de l'AOP Valençay : « La communication collective est indispensable. Nous sommes plus efficaces ensemble. »

Dixit l'AOP Sainte Maure de Touraine : « Nos actions collectives doivent nous permettre de faire parler de la région Centre-Val de Loire comme région de chèvres et d'AOP. »

## Bilan des actions collectives [2013 – 2016]

L'axe « Communication et notoriété » du CAP Filière Caprin 2<sup>ème</sup> génération est un axe fort du projet de filière. Il s'agit de renforcer la communication auprès des consommateurs en consolidant la personnalité de chacune des 5 AOP caprines de la région Centre-Val de Loire et de donner du corps à l'ensemble de ces 5 fromages de caractère.

L'étude consommateur avait, en début de CAP, permis de définir les cibles et les actions à mener. En effet, l'enquête avait montré d'une part que la méconnaissance de ces produits est un frein à l'achat, d'autre part qu'ils sont principalement consommés sur un « plateau de fromages ».

L'image de nos fromages est caractérisée par une forte dimension plaisir : très appréciés pour l'excellence de leur goût et leur dimension conviviale, ils sont facilement proposés aux invités.

Néanmoins, le plateau de fromage a tendance à quitter les tables du consommateur, mais également la carte des restaurants. Les nouvelles modes de consommation sont diverses : de la junk food, en passant par la slow food, et la street food, nos propositions doivent s'adapter à ces tendances. Tout en privilégiant les partenariats locaux, nous avons décidé de :

- **accentuer notre présence au salon de l'agriculture** en communiquant sur l'aspect culinaire de nos fromages en partenariat avec le Lycée Hôtelier de Blois ;
- mettre **en place deux actions de relation presse** permettant ainsi de toucher divers médias (blogueurs, journalistes...);
- **développer un lien sur le Web dédié au culinaire** et à nos spécificités de nos AOP avec la création et l'animation d'une page Facebook ;
- **réaliser des outils de communication pertinents** en lien avec nos actions précédentes (nouvelles recettes, sacs isothermes, boîtes à fromages, ...).

## Salons gastronomiques

Salon	Message	Commentaire
<b>Le Salon International de l'Agriculture à Paris</b> Grand public	Dégustez nos fromages, et apprenez à les consommer autrement avec des recettes faciles à réaliser, de tous les jours	- Seul salon d'envergure nationale - Un partenariat fort avec le lycée hôtelier de Blois depuis 2014 pour l'animation de l'atelier culinaire
<b>Ferme Expo à Tours</b> Public principalement d'acheteurs	Dégustez nos fromages, Rappelez-vous de leur nom, Retrouvez-les ailleurs	- Un partenariat engagé depuis plusieurs années avec le Lycée de Chambray lès Tours. - Des interrogations quant à l'intérêt de la présence du stand CRIEL sur le salon.
<b>Salon de la gastronomie et des vins d'Orléans</b>	Dégustez nos fromages, Rappelez-vous de leur nom,	- Partenariat avec le lycée Dolto. - Un stand uniquement de vente, mais

Public principalement d'acheteurs	Retrouvez-les ailleurs	c'est le salon qui veut cela. - Peut être difficile de proposer autre chose.
<b>Festival de Loire</b> Grand public		- Grosse affluence sur Orléans. Stand de vente.

### Actions d'envergure nationale

L'étude consommateur a démontré que la prise d'information autour du fromage de chèvre se fait surtout en mode PUSH. L'information est amenée au consommateur.

Notre choix de nous tourner vers des **relations presse** avait donc pour objectif d'optimiser nos échanges avec les journalistes afin d'assurer la promotion de nos produits. Nous souhaitons leur apporter une information de qualité, originale et en adéquation avec les attentes de nos consommateurs. Cette action nous a permis d'obtenir des retombées dans la presse et d'assurer une couverture médiatique à l'échelle nationale.

### Relations presse 2014

Nous avons fait appel à une agence de communication pour la mise en œuvre de ces relations presse et gérer l'organisation d'événements rassemblant les journalistes des presse culinaire, presse féminine... ; l'agence Qui Plus Est.

Les actions et outils réalisés ont été les suivants :

- Réalisation d'un fichier presse
- Dossier de presse
- Communiqué de presse
- Boîtes dégustation chèvre remis en main propre aux journalistes
- Voyage de presse organisé les 14 et 15 mai 2014 en région pour découvrir les 5 terroirs et AOP du Centre-Val de Loire
- « Atelier cuisine 750g » à Paris auquel étaient conviés les journalistes et blogueurs culinaires le 16 octobre 2014
- Création et animation d'une page Facebook :  
<https://www.facebook.com/AOPFromagesChevreCentre>

### Bilan

Points positifs	Améliorations à envisager
<ul style="list-style-type: none"> <li>- 1<sup>ère</sup> action de ce type</li> <li>- Création lien aux médias</li> <li>- Création page FB pour toucher des consommateurs « jeunes »</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Un voyage de presse riche d'informations mais le format est à revoir (difficile de mobiliser les journalistes sur 2,5 jours)</li> </ul>

### Relations presse 2016

Nous avons décidé de poursuivre le travail engagé en 2014 avec la même agence, privilégiant ainsi une continuité dans la communication et la poursuite de notre charte graphique.

Les actions et outils réalisés ont été les suivants :

- Réalisation d'un fichier presse
- Dossier de presse
- Communiqués de presse

- 10 nouvelles recettes (2/AOP) créées par une bloggeuse culinaire
- Sacs cabas isotherme, remis aux journalistes lors des différents points de rencontre
- 1 voyage de presse par AOP (soit 5 voyages de presse au total) permettant ainsi une prise de parole spécifique à chacune des AOP tout en mettant en avant le collectif.
- « Dégustation presse » à Paris à laquelle étaient conviés les journalistes et blogueurs culinaires le 17 novembre avec la participation d'un MOF Fromager pour présenter des dégustations inédites et des mariages insolites.
- Poursuite de l'animation de notre page Facebook

## Bilan

Points positifs	Interrogations
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Chaque AOP a eu un « temps d'expression »</li> <li>- 5 fois plus d'occasions de parler des 5 AOP</li> <li>- De l'information envoyée en continue sur l'année aux journalistes et blogueurs qui pourra être utilisée dans la durée</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Public blogueur : impact difficile à mesurer</li> </ul>

## Outils de communication

Les outils de communication doivent appuyer les actions que nous menons. Ils répondent aux besoins identifiés au fil de notre communication.

Outils	Avis	Commentaire
<b>Kakémonos</b>	😊	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Belle présentation de nos AOP</li> <li>- Visuel fort</li> </ul>
<b>Magnets</b>	😞	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Qualité médiocre</li> </ul>
<b>Photos (/AOP + 5 AOP)</b>	😊😊	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Visuels très appréciés.</li> <li>- Utilisables en toutes circonstances</li> <li>- Réalisées en 2010 donc vieillissantes</li> </ul>
<b>Recettes + livret bleu</b>	😊	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Vieillissantes, à renouveler pour suivre les tendances de consommation</li> <li>- Livret bleu très apprécié mais de qualité passable</li> </ul>
<b>Fiches identité (plaquette)</b>	😞	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Présentation intéressante de chacune des AOP</li> <li>- Diffusion limitée</li> </ul>
<b>Porte recettes</b>	😊	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Belle présentation</li> <li>- Très utile pour les opérateurs (fromagers &amp; laiteries)</li> </ul>
<b>Sacs plastiques</b>	😊	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Identification des 5 AOP du Centre-Val de Loire</li> </ul>
<b>Polaires</b>	😊😊	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Identification claire sur salons : unité de présentation</li> <li>- Très visibles et reconnaissables</li> </ul>
<b>Boîte à fromages</b>	😊	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Bonne présentation pour portage presse</li> </ul>
<b>Sac isotherme</b>	😊	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Bonne présentation pour portage presse</li> </ul>
<b>Dossier de presse</b>	😊	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Important mais utilisable maximum 2 ans (données chiffrées à réactualiser)</li> </ul>

## Ambitions & perspectives [2017 – 2021]

Le diagnostic du territoire caprin a fait ressortir deux besoins. Tout d'abord le besoin d'une « communication filière ». En effet, la pérennité du volume collecté en zone d'appellation interpelle les laiteries. L'inquiétude actuelle est de pouvoir renouveler les générations agricoles sur le territoire et notamment en zone d'appellation d'origine protégée. Ce travail est à engager communément entre le CRIEL et la Chambre régionale d'agriculture Centre-Val de Loire.

D'autre part, un besoin de « communication produit », afin d'entretenir et de développer la notoriété de nos 5 AOP, de faire parler de la région Centre-Val de Loire comme région de chèvres et d'AOP et enfin d'associer les 5 noms des AOP au territoire Centre-Val de Loire. Il s'agit donc de conforter les consommateurs actuels, d'aller à la recherche de nouveaux consommateurs (jeunes), de maintenir une pression envers les médias, blogueurs, magazines... et enfin de poursuivre voire développer le partenariat avec les lycées hôteliers de la région. Ce travail est engagé au sein du CRIEL, par la commission communication à laquelle participent les 5 AOP.

## Programme d'actions

Les enseignements tirés de nos précédentes actions nous ont amené à proposer deux types d'actions.

### Promouvoir les 5 fromages de chèvre AOP du Centre-Val de Loire

Nous souhaitons continuer de faire évoluer l'image de nos fromages de chèvre vers plus d'accessibilité et de quotidienneté à travers leur utilisation en cuisine notamment, sans pour autant perdre de vue le plateau de fromages, et sans les banaliser.

Pour plus de cohérence, nous souhaitons nous engager sur un programme de quatre années, avec la même agence. Pour cela, nous lancerons un « appel d'offres » auprès de plusieurs agences de communication.

Les missions que nous souhaitons lui confier sont multiples :

- Capitaliser sur les relations presse qui ont été établies ces dernières années ;
- Proposer plusieurs évènements presse et blogueurs pouvant ou non être également proposés au grand public ;
  - o Paris est à privilégier. Des évènements en région sont attendus également mais pour un public spécifique (élus, lycées hôteliers...).
- Exploiter l'univers graphique déjà créé (avec possibilité de le faire évoluer)
  - o Faire des propositions graphiques innovantes et dans l'air du temps ;
- Prévoir la création de nouvelles recettes
  - o envisager un concours auprès de lycées hôteliers de la région ?
  - o solliciter des chefs ? blogueurs ? ;
- Renouveler les outils de communication
  - o Exemple : réaliser de nouvelles photos d'identité de nos fromages individuellement ainsi que le plateau des 5.
- Faire preuve d'originalité et de créativité.

### Les « + » de ce type d'action :

- + la possibilité de faire évoluer nos axes de communication en lien avec les tendances de consommation ;
- + travailler en lien étroit avec des professionnels des relations presse ;
- + avoir un interlocuteur unique ;
- + une meilleure visibilité à l'échelle nationale ;

- ✚ une flexibilité dans la mise en œuvre de nos actions dans le temps.

### Capitaliser autour des salons pour développer la notoriété des 5 AOP caprines du Centre-Val de Loire

#### *Présence du CRIEL et des 5 AOP sur trois salons*

La présence des 5 AOP sur les salons doit être un plus pour chacune des AOP en terme de notoriété et d'association à la région Centre-Val de Loire, première région française en signes de qualité.

**Le Salon International de l'Agriculture (SIA) à Paris** est aujourd'hui un rendez-vous important avec le consommateur. Le partenariat privilégié avec le lycée hôtelier de Blois que nous avons engagé depuis 2014 est aujourd'hui primordial voire nécessaire pour la tenue de notre atelier culinaire, atelier qui fait aujourd'hui le succès de notre stand. Le CRIEL a donc souhaité poursuivre son engagement sur ce salon. L'accompagnement financier de la Région et le maintien du partenariat avec le Chef du Lycée Hôtelier de Blois sont les conditions sine qua non à la pérennité de notre stand.

Depuis 4 ans, nous travaillons sur les salons **Ferm'Expo à Tours** et le **salon de la gastronomie et des vins d'Orléans** en partenariat avec Dev'up pour la mise en avant de la signature « © du Centre-Val de Loire ». Notre stand est aujourd'hui un stand de vente.

Les visiteurs du salon Ferm'Expo ne sont pas aujourd'hui notre cœur de cible et la structuration du salon ces deux dernières années nous fait nous interroger sur la pertinence de poursuivre cet engagement. Un travail est en cours avec la Direction Agriculture de la Région pour définir, si notre présence sur le salon est confirmée, les modalités de cette participation. Mais est-il impératif d'y participer ? Si tel est le cas, sera-t-il pertinent de proposer une animation sur la transformation du lait au fromage ? Ou encore des « moments dégustations » en proposant des associations inattendues avec nos fromages AOP ? Notre emplacement sur le salon est enfin un élément non négligeable pour la bonne diffusion de notre message.

Concernant le salon des vins et de la gastronomie d'Orléans, les visiteurs y viennent pour consommer et acheter des produits. La promotion de nos produits est à envisager d'une manière différente de ce que nous faisons jusqu'à présent. Toutefois, le lien avec le lycée Dolto est intéressant et les « animations » qu'ils proposent sont complémentaires avec notre stand. Il est important qu'ils puissent continuer de proposer des recettes à base de nos 5 AOP. Le fait que ces deux stands restent proches est primordial.

#### *Créer un réseau d'éleveurs ambassadeurs*

L'objectif est de constituer un réseau d'éleveurs, fromagers fermiers, qui participent d'ores et déjà à des « salons » spécialisés agriculture et/ou gastronomie hors région.

En échange de leur expérience sur ces salons, nous souhaitons leur proposer d'être les ambassadeurs des 5 fromages AOP de la région Centre-Val de Loire lors de ces manifestations avec une mise à disposition de divers outils de communication. Une formation d'une demi-journée, à destination de ces éleveurs, sera à prévoir avant le lancement de cette action afin d'expliquer le message que souhaite véhiculer l'interprofession et les AOP, le fonctionnement ... Par ailleurs, la pertinence des salons sera appréciée par les membres de la commission communication du CRIEL.

Cette action est ambitieuse et sans assurance de résultat. Néanmoins, nous sommes persuadés que les éleveurs sont aujourd'hui les meilleurs communicants sur, d'une part, le métier d'éleveur caprin, d'autre part, la diversité de nos produits et leur typicité.

## Fonctionnement

### Le CRIEL Caprin Centre

- Président : Franck MOREAU
- Directrice : Coralie CHAZOT

Depuis 2008, le conseil d'administration du CRIEL Caprin Centre a souhaité la mise en place d'une « commission communication ». Composée de 2 personnes par AOP et d'1 représentant de chacun des collèges du CRIEL, elle propose les orientations stratégiques de la communication collective et suit les avancées des différentes actions engagées.

Elle est actuellement présidée par François LAURENT (Président de l'AOP Ste Maure de Touraine) et animée par Coralie CHAZOT.

Le budget communication est constitué d'une part d'une cotisation CRIEL, qui varie chaque année selon les volumes collectés en région, et d'une participation des 5 AOP à hauteur de 16 000 € par an (montant fixe).

En parallèle, le CRIEL Caprin est engagé, par le biais d'une convention de prestation de service, avec Christelle RIAUTE, en sa qualité d'auto-entrepreneuse. Le contrat a pour objet la réalisation d'actions de promotion des 5 Appellations d'Origine Protégée Caprines de la région Centre, qui se traduit notamment par l'animation du stand caprin régional sur divers salons.

*SSS*